

# bouguenais **Cité** **nouvelle**

n° 9



juillet 1973

# Sommaire

- 1 LE C.E.T.
- 2 SOMMAIRE
- 3 INTRODUCTION
- 4 CONSEIL MUNICIPAL
  - Réunions
- 9 URBANISME
  - Z.A.C.
  - Une zone d'Aménagement Concerté pour la Croix-Jeannette
- 11 - Equipement sportif
  - Le stade de la Croix-Jeannette
- 14 EDUCATION
  - Enseignement
  - Le Collège d'Enseignement Technique
  - La nationalisation du C.R.S. de la Neustrie
- 19 INFORMATIONS
  - Economie
  - L'aide financière de l'Etat à l'industrie profite à qui ?
- 22 - Subventions
  - Associations des Prairies de BOUGUENAIS
- 23 - Eau
  - Nos problèmes avec le Service des Eaux (suite)
- 24 ENVIRONNEMENT
- 25 LOISIRS
  - Centre Aéré : "C.E.P.A.L."
- 26 LE COURRIER DES ASSOCIATIONS

Rédaction et Diffusion

Mairie de BOUGUENAIS

Atelier Municipal

# Introduction

A défaut de C.E.T. à la Croix-Jeannette, nous verrons s'implanter à la Neustrie trois classes mobiles destinées à augmenter la capacité d'accueil du C.E.S. qui, selon toute vraisemblance, sera nationalisé à la rentrée prochaine. Le stade de la Croix-Jeannette que tous les foot-balleurs du Bourg attendent avec impatience, sera terminé dans les délais, mais ne pourra pas être utilisé avant la saison 74/75, si l'on veut pouvoir disposer d'une pelouse de qualité.

Après deux années d'études conjointes, les Services de l'Équipement et la Commission Municipale d'Urbanisme vont être en mesure de proposer au Conseil Municipal de septembre, le projet de plan d'occupation des sols qui doit déterminer, au cours des années à venir, le développement de la commune. Auparavant, les différents services vont être consultés pour avis : Génie Rural, Equipement, Direction de la Santé, Jeunesse et Sports, Ponts et Chaussées, etc...

Nous souhaitons que les Bouguenaisiens viendront assister nombreux à cette séance du Conseil, car il s'agit d'un document important qui les concerne tous.

Parallèlement, la zone d'habitation de la Croix-Jeannette qui comprendra dans un premier temps 500 logements autour du complexe socio-éducatif, voit son image se préciser, grâce au travail de la cellule opérationnelle que nous avons constituée et qui comprend, les architectes, les membres de la municipalité et les sociétés H.L.M. publiques et privées. Nous en parlons plus en détail dans les pages qui suivent.

L'assemblée générale constitutive du Centre de Plein Air et de Loisirs s'est tenue en Mairie le 18 Mai. On dénombrait 111 participants. Maintenant que le centre aéré s'est doté d'une structure de gestion, en l'occurrence une association du type Loi 1901, plus rien ne s'oppose à son ouverture le 2 Juillet. 150 enfants sont inscrits en moyenne.

Nous devons enfin répondre aux questions de tous ceux qui, sur nos conseils, ne s'étant pas encore acquittés de leur redevance d'eau, s'inquiètent. Nous leur demandons de se reporter à l'article de ce bulletin.

## PERMANENCES DES ADJOINTS EN PERIODE DE CONGES

Il est préférable, pendant les mois de Juillet et Août, de se renseigner en Mairie, au bureau d'accueil, pour avoir toute chance de trouver l'adjoint que vous souhaitez rencontrer au jour habituel de sa permanence.

Le Bulletin Municipal "CITE NOUVELLE" est distribué gratuitement aux habitants de BOUGUENAIS.

Les personnes étrangères à la Commune peuvent souscrire un abonnement. S'adresser à la Mairie.

Abonnement annuel : 10 Frs.

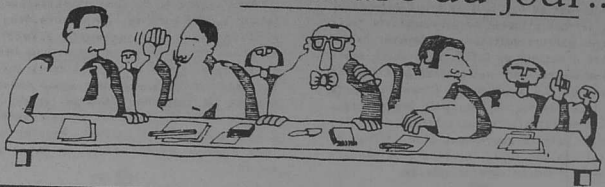
## LA MAISON DU MALADE



# Conseil Municipal

## Réunions

### A l'ordre du jour...



#### Réunion du 13 avril 1973

##### EMPRUNTS

- ◆ Le Conseil Municipal décide la réalisation des emprunts suivants : (Caisse d'Épargne)
  - 77 000 F sur 12 ans afin de financer des travaux de voirie.
  - 90 000 F sur 15 ans pour financer la voie d'accès au C.E.T. de la Croix-Jeanette.
  - 40 000 F sur 15 ans pour financer des réparations aux écoles.
  - 50 000 F sur 20 ans pour financer une partie du stade de la Croix-Jeanette.
  - 229 000 F sur 20 ans pour le financement partiel du centre aéré.
  - 50 000 F sur 15 ans pour financer l'aménagement d'un atelier pour les services techniques.

##### TELEPHONE PUBLIC OUVERTURE D'UN CREDIT

- ◆ Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un crédit de 1 600 F, représentant le montant de la participation communale à la mise en place de

deux postes téléphoniques d'équipement public, l'un à la Matrasserie, le second au Tertre - la Gilarderie.

##### VOIRIE RAPIDE - PROPOSITION DE CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL

◆ Le rapporteur rappelle au Conseil les positions prises précédemment quant au problème de la participation communale dans les frais de voirie rapide.

Il expose que le Maire de NANTES, Président de l'Association Communautaire de la Région Nantaise a, par courrier du 29 Mars 1973, fait parvenir en Mairie entre autres documents :

- A- Une proposition de constitution d'un Syndicat Intercommunal entre les Communes membres de l'agglomération INSEE, plus celle de CARQUEFOU.
- B- Un projet de statuts pour ce syndicat.
- C- Un projet de délibération type à prendre par les Conseils Municipaux intéressés.

Le C.M. vu les documents du dossier,

Considérant l'objet du syndicat tel qu'il figure à l'article 3 du statut proposé, ainsi rédigé :

"Article 3 - Le syndicat a pour objet :

- a) La coordination entre les administrations d'Etat et les Communes intéressées au sujet des problèmes susceptibles de se poser à l'occasion de l'établissement et de la réalisation des projets de voirie rapide et d'une façon générale, la détermination de la position à prendre à l'égard de tous problèmes posés par la voirie rapide.

b) Le recouvrement des participations communales.

c) Le versement à l'Etat des sommes mises à la charge des communes dans les dépenses d'investissements des dits travaux."

Considérant qu'il apparaît bien que ce syndicat, de par son objet tel que défini au projet de statuts, est d'accord pour transférer à la charge des communes des travaux qui incombent à l'Etat

A la majorité de 16 voix sur les 17 votants, M. ROBICHON s'abstenait,

- maintient sa position antérieure de refus de participer sous quelque forme que ce soit, au financement des travaux de voirie rapide.

##### DEGRADATION DE VOIES COMMUNALES - CONTRIBUTION SPECIALE - AUTORISATION DE POURSUIVRE EN JUSTICE LE PAIEMENT DE CETTE CONTRIBUTION

◆ Monsieur TARGET, rapporteur, rappelle au Conseil que la Carrière des Maraichères située au sud de l'agglomération de BOUGUENAIS, entre le hameau du Rolly et celui de la Ville au Denis, est desservie par la voie communale n° 12, deux tronçons de cette voie étant particulièrement utilisés par des véhicules d'ordre divers s'y rendant ou en revenant : le premier traversant le village du Rolly et le second compris entre les routes nationales n° 751 et n° 23.

L'utilisation intense de ces voies, qui n'ont pas été prévues ni construites pour supporter un tel trafic, aboutit à une détérioration importante de leur chaussée. Par ailleurs, la sécurité des riverains et des usagers n'est pas assurée en raison de la circulation des poids lourds.

Après une étude par les Services de l'Équipement, du problème que pose la remise en état de ces voies et leur adaptation aux conditions de circulation actuelles imposées par l'existence de la carrière, il est apparu que des dépenses importantes doivent être engagées.

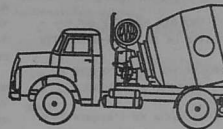
Il communique ensuite l'Ordonnance n° 58-115 du 7 Juillet 1959, relative à la voirie des collectivités locales, qui prévoit en son article 5 :

"Toutes les fois qu'une voie communale entretenue à l'état de viabilité est habituellement ou temporairement, soit empruntée par des véhicules qui, par leur poids, leur vitesse, leur mode de construction ou leur chargement, entraînent des détériorations anormales, soit dégradées par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou de

toute autre entreprise, il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales, dont la quantité est proportionnée à la dégradation causée.

Ces contributions peuvent être acquittées en argent ou en prestations en nature. Elles peuvent faire l'objet d'un abonnement.

À défaut d'abonnement ou d'accord amiable, elles sont réclamées annuellement sur la demande des communes, par les tribunaux administratifs, après expertise et recourées comme « en matière de contributions directes. »



Il expose que par deux lettres recommandées avec accusé de réception, la première du 4 Juillet 1972, la seconde du 12 Janvier 1973, le Président Directeur Général de la Société Carrière des Maraichères, exploitant la dite carrière des Maraichères, a été saisi du problème de la remise en état des voies dégradées du fait de cette exploitation.

Aucune suite favorable n'ayant été réservée à ces interventions, il semble désormais nécessaire de recourir au tribunal pour la fixation des indemnités.

- Invité à se prononcer sur la nécessité d'intenter une action en justice pour régler cette affaire,

Le C.M., vu les documents qui lui sont produits,

Considérant qu'à défaut d'accord amiable, tout doit être mis en oeuvre afin que l'exploitant de la carrière des Maraichères intervienne dans les frais de remise en état de la voirie détériorée du fait de cette exploitation,

A la majorité de 16 voix sur 17 votants,

Invite Monsieur le Maire à

intenter une action, au nom de la Commune, devant le Tribunal Administratif de NANTES, afin que soit fixée la participation de la Société Carrière des Maraichères, dont le siège est à BOUGUENAIS, dans les frais d'amélioration et de remise en état des voies communales détériorées du fait de l'exploitation de la Carrière des Maraichères, à BOUGUENAIS.

##### - ENSEIGNEMENT SPECIALISE -

##### POSTE DE PSYCHOLOGUE A L'ECOLE BOURNEAU

◆ Madame SARRAMEA, rapporteur, communique au Conseil une lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de NANTES faisant connaître qu'il envisage l'ouverture d'un poste de psychologue au groupe scolaire Bourneau pour la rentrée de Septembre 1973.

Le C.M. se déclare d'accord avec ce projet d'ouverture d'un poste de psychologue au groupe scolaire Bourneau à la rentrée scolaire de Septembre 1973, s'engage :

- a) à attribuer un logement de fonction, ou une indemnité représentative, au titulaire de ce poste ;
- b) à mettre un local, le mobilier et le matériel nécessaires, à la disposition de ce maître.

##### - FOURNITURES SCOLAIRES - MARCHÉ DE GRE A GRE

◆ Le rapporteur rappelle au Conseil que la Commune participe dans les frais de fournitures scolaires (ce terme de fournitures scolaires étant pris dans son sens le plus large, s'entendant des fournitures individuelles et du petit matériel collectif nécessaires au fonctionnement des classes) des écoles publiques de la commune dans les limites

- par élève d'école maternelle ..... 25 F.
- par élève d'école primaire ..... 40 F.
- par élève de classe d'enseignement individualisé ..... 80 F.

La Société GRASLON Père & Fils, dont le siège social est : 6 ter, rue Ducho de Versailles à NANTES, ayant consenti des remises intéressantes sur ces fournitures, il propose de passer avec elle un marché de gré à gré, évalué à 70 000 F., réglant les conditions matérielles et pénu- ciaires des livraisons à effectuer.

Accord du C.M.

**- FRAIS DE FONCTIONNEMENT -**  
C.E.S. SAINT-EXUPERY  
LA MONTAGNE

Monsieur CADO, rapporteur, rappelle au Conseil que les communes ayant des élèves fréquentant des C.E.S. ou C.E.T. d'autres communes doivent participer dans les frais de fonctionnement de ces établissements et de leurs annexes sportives. La réglementation en la matière prévoit, en cas d'impossibilité d'accord amiable entre les collectivités intéressées, des modalités de répartition autoritaire.

Il expose ensuite qu'au cours de l'année scolaire 1971-1972, 73 élèves de BOUGUENNAIS ayant fréquenté le C.E.S. SAINT-EXUPERY à LA MONTAGNE, la Municipalité de cette Ville propose à BOUGUENNAIS de verser une somme de : 43 727 F. (soit 599 F. par élève) au titre de la participation de BOUGUENNAIS dans les frais de fonctionnement.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer, soit sur l'acceptation du versement de ladite somme, sous forme d'accord amiable, soit sur son refus, auquel cas la répartition autoritaire suivant les données réglementaires interviendra.

Le C.M., considérant qu'il semble préférable d'aboutir à un accord amiable entre villes

oisines, plutôt que d'appliquer des mesures autoritaires, pour régler des problèmes de cet ordre, donne son accord pour que la somme de 43 727 F. soit mandatée au profit de la Commune de LA MONTAGNE, à titre de participation dans les frais de fonctionnement du C.E.S. SAINT-EXUPERY, pour les 73 élèves de BOUGUENNAIS inscrits à cet établissement au cours de l'année scolaire 1971-1972.

**- COMPLEXE SPORTIF SOCIO-EDUCATIF DE LA CROIX-JEANNETTE**

**INDEMNITES AUX FERMIERS ET VENDEURS A L'AMIABLE**

A la suite de l'acquisition des terrains destinés à l'implantation du Complexe Sportif Socio-Educatif de la Croix-Jeannette, diverses réclamations ont été formulées : des locataires de parcelles expropriées n'ont pas été indemnisés du fait des préjudices subis par diminution de la superficie de leur exploitation, donc de sa rentabilité ; des propriétaires exploitants ayant consenti une vente amiable n'ont pas bénéficié d'indemnité d'éviction alors qu'il en a été allouée aux expropriés ; des clôtures qui devaient être récupérées par les propriétaires les ayant mises en place ont été détruites lors des travaux de nivellement.

Il est alors proposé à l'Assemblée d'étudier ces réclamations et de décider de la suite à leur réserver en se basant soit sur le préjudice certain subi, soit sur les indemnités accordées par le Juge de l'Expropriation. Les propriétaires ayant consenti une vente amiable ne devant pas se trouver défavorisés par rapport à ceux qui ont refusé cet accord et contre lesquels la procédure de l'expropriation a dû être employée.

Accord du C.M.

**- GROUPE SCOLAIRE BOURNEAU -**

**TRAITEMENT DES BOIS DES CHARPENTES ET AUTRES DES COMBLES**

Il est apparu que les capricornes ont attaqué des bois de charpentes et autres dans les combles des bâtiments du groupe scolaire Bourneau, ce qui nécessite l'application d'un traitement curatif et préventif.

Après recherches auprès d'entreprises spécialisées dans ce genre de travail, il est apparu que les propositions de la Société FIGUY, dont le siège est 14, boulevard Montmartre à PARIS, semblent les plus intéressantes pour la Commune.

Communiquant le projet de marché de gré à gré qui pourrait intervenir, réglant les conditions matérielles et pécuniaires de l'exécution des travaux, le rapporteur invite l'assemblée à se prononcer sur son adoption.

Accord du C.M.

**- CHEMIN RURAL DES ROULEAUX -**

**DECISION DE CLASSEMENT**

Aux termes d'une délibération du 27 Octobre 1972, il a été décidé de confier au Service de l'Equipement la tâche de mener à bonne fin le projet de construction d'un chemin rural aux Rouleaux, partant de la rue Georges Clémenceau (VC n° 301) pour rejoindre à 77 mètres environ à l'ouest.

A la suite de cette décision, une enquête publique s'est déroulée en Mairie du 8 au 16 Janvier 1973 au cours de laquelle quatre déclarations ont été formulées ; une contraire au projet dans son tracé tel que proposé, deux défavorables si les terrains devant servir à l'assiette de la voie ne sont pas payés à leurs propriétaires respectifs et la quatrième favorable au projet.

Le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable au projet avec réserves d'indemnités pour certains propriétaires.

Le Conseil Municipal, vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

considérant que l'avis défavorable au tracé ne peut être pris en considération, car le projet tel qu'établi apparaît comme étant le seul valable ;

considérant que deux des déclarations ne sont défavorables que si les terrains devant servir à l'assiette de la voie ne sont pas payés ;

considérant que depuis lors une procédure a été engagée aux fins d'aboutir à une cession contre paiement, à défaut d'abandon gratuit ;

A l'unanimité, décide l'ouverture et le classement d'un chemin rural aux Rouleaux,

partie comprise entre le terrain appartenant à M. JOLY Pierre et la rue Georges Clémenceau, sur une longueur de 77 mètres et une largeur de 8 mètres.

**- AFFAIRES DIVERSES -**

Monsieur TARGET communique au Conseil une lettre de la Préfecture, Service des Constructions Scolaires, du 6 Avril, notifiant le programme pédagogique approuvé le 27 Mars 1973, concernant la réalisation du groupe scolaire de la Croix-Jeannette.

Ce programme pédagogique prévoit :

- 4 classes maternelles
- 10 classes élémentaires
- 2 classes de perfectionnement.

- 1 cantine pour 310 rationnaires
- 3 logements.

Cette lettre précise que le dossier d'avant-projet de construction à établir par l'architecte communal et la délibération du Conseil Municipal approuvant ce dossier seront demandés en temps utile par ce service.



**Réunion du 25 mai 1973**

**- LOCAL CLUB DES JEUNES -**  
PLATEFORME BETON  
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

Une plateforme en béton doit être réalisée pour la mise en place, aux Basses Landes, du local Club des Jeunes attribué à la Commune.

Après recherches auprès de différentes entreprises, la proposition qui apparaît la plus intéressante à tous points de vue, a été présentée par la Société RENAUDINEAU dont le siège est 1, rue des Ecoles aux Couëts en BOUGUENNAIS, qui s'engage à exécuter la dalle en cause, selon les directives données et dans les délais impartis, contre paiement d'une somme de : Francs 37 302,72.-

Le rapporteur, après avoir communiqué le dossier au Conseil Municipal, notamment le projet de marché de gré à gré qui pourrait intervenir, invite l'assemblée à se prononcer.

Le C.M. donne son accord pour confier les travaux à l'entreprise précitée.

**-CENTRE PLEIN AIR ET LOISIRS-**  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DESIGNATION DE 6 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur AUTAIN, Maire, rend compte que le vendredi 18 MAI à 20 H 30 s'est tenue en Mairie de BOUGUENNAIS la première assemblée générale de l'association "CENTRE DE PLEIN AIR ET LOISIRS" de BOUGUENNAIS qui a pour mission, entre autres, de gérer le Centre Aéré Municipal de la ville-au-Denis.

Aux termes de ses statuts, cette association fonctionnant dans le cadre de la loi du 1er Juillet 1901, a un conseil

d'administration composé de membres élus par les adhérents et de membres de droit, parmi lesquels 6 postes sont réservés à des délégués du Conseil Municipal ; ceux-ci : MM. AUTAIN, DELALANDE, HALLEREAU, JUVIN, LUCAS et PRIOU, ayant été élus par vote à bulletin secret au cours de la réunion extraordinaire du 18 Mai à 20 H, MM. BERNARD, CADO et WACE, également candidats, n'obtenant pas le nombre de suffrages nécessaires.

Monsieur TARGET prend alors la parole pour exposer :

"qu'il regrette vivement que M. CADO adjoint, qui a collaboré à la préparation du centre aéré et à l'élaboration de ses statuts, n'ait pas été élu, à une voix près, délégué du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle association".

Monsieur BERNARD, qui parle ensuite, dit également :

"regretter profondément la non-élection de M. CADO et constate que le protocole d'accord signé au moment des élections municipales entre le Parti Socialiste, le P.S.U. et le Parti Communiste n'a pas été respecté. Il termine son intervention en déclarant que les élus socialistes quittent la séance de ce jour".

Quittent alors la salle de réunion MM. TARGET, CADO, Mme PATISSOU, MM. AGENEAU, BERNARD BERTHIER, MACE, MUSSET, PERRY et QUENTIN.

Restent en séance 12 membres du Conseil Municipal MM. AUTAIN, PRIQUÉ, LUCAS, Mme SARRAMEA, MM. AUBRON, CAILLÉ, CHESNAIS, DELALANDE, FRAPPIER, GENTY, JUVIN et ROBICHON.

Dont acte est alors donné par les membres restés en séance à Monsieur le Maire de

sa communication concernant le Centre Aéré.

Monsieur le Maire constate ensuite que le quorum n'existe plus et déclare la séance levée à 19 H 35.

## UNE DELIBERATION NON APPROUVEE

### Le versement du salaire au personnel contractuel en cas de maladie

Le 6 Mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer au personnel contractuel les mêmes avantages prévus en cas de maladie que pour le personnel titulaire.

Cette décision ne sera malheureusement pas applicable puisque la délibération a été rejetée par la Préfecture. La réponse du Préfet était libellée comme suit :

Par délibération citée en référence, le conseil municipa-

l de votre commune a décidé d'assurer le salaire intégral aux agents contractuels communaux, en cas de maladie, durant une période de trois mois.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le bénéfice de cette mesure ne peut être accordé qu'aux agents soumis au statut du personnel communal. Le personnel recruté sur contrat ne peut prétendre qu'au versement des indemnités journalières servies par la Caisse primaire de Sécurité Sociale

une telle disposition figure l'ailleurs expressément dans les contrats passés par l'Etat.

En conséquence, je ne puis approuver la délibération susvisée que vous trouverez ci-jointe en retour.

Le Préfet.

#### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

##### DOCUMENTS A FOURNIR POUR OBTENIR EN MAIRIE :

###### ○ Une carte nationale d'identité :

- Livret de famille du demandeur (pour les célibataires livret de famille des parents) ou l'une des pièces suivantes :
- extrait de mariage ou fiche familiale d'état-civil
- extrait de naissance ou fiche individuelle d'état-civil
- 2 photos d'identité
- 1 timbre fiscal de 10 Francs
- pour les mineurs (autorisation parentale)

###### ○ Un passeport :

- Livret de famille du demandeur (pour les célibataires
- livret de famille des parents) ou l'une des pièces suivantes :
- extrait de mariage ou fiche familiale d'état-civil
- extrait de naissance ou fiche individuelle d'état-civil
- 2 photos d'identité
- 1 timbre fiscal de 50 Francs
- Ancien passeport (s'il s'agit d'un renouvellement)

La validité de la carte nationale d'identité est de 10 ans. La validité du passeport est de 5 ans.

## Urbanisme

### Z.A.C

### Une Zone d'Aménagement Concertée pour la croix-jeannette

En quoi consiste une ZAC ? C'est une zone à urbaniser où toutes les règles d'urbanisme et de répartition des charges foncières sont définies entre une commune et une société d'aménagement.

Une ZAC était-elle nécessaire pour la Croix-Jeannette ?

Nous allons énumérer les diverses raisons qui ont conduit la municipalité à décider de cette étude, montrant ainsi que cela correspondait à des besoins.

#### LES BESOINS DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE

Ils se définissent :

- d'une part, par le nombre de travailleurs employés sur la commune : 2236 en 1967 qui est plus important que celui de ceux employés hors commune : 1349 en 1967, et cela n'a pu que s'accroître malgré le manque d'emploi sur le secteur.

Les prévisions dans ce domaine sont pour les années à venir :

- 300 emplois pour le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées et les Phares et Balises.

- 3000 emplois pour la première tranche de 60 Ha de la zone aéroportuaire de Chateaubougon.

Nous n'avons pas de données précises pour la zone maritime de Cheviré.

Sans tomber dans un optimisme démesuré, car ces prévisions d'emplois ne sont pas devenues réalités, elles sont cependant des éléments à prendre en considération.

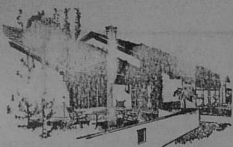
- d'autre part, par les demandes de permis de construire qui elles aussi s'accroissent régulièrement : 73 en 1967 à 157 en 1972 malgré les difficultés apportées par l'Etat dans l'aide à la construction des logements sociaux (Crédit Foncier ou autres).

#### LES CONDITIONS DE VIE EN VILLE

sont de moins en moins acceptées par les travailleurs. Ils cherchent d'autre part à se loger à proximité de leur lieu de travail, ce que nous ne pouvons que favoriser. Malheureusement, dans cette recherche ils sont souvent victimes de promoteurs, lotisseurs et autres marchands de terrains qui se chargent de vouloir les satisfaire, mais à quel prix !

#### L'AMENAGEMENT DE L'URBANISME

Une municipalité n'a pas le droit de laisser l'urbanisme se développer d'une manière anarchique, au bon vouloir justement des lotisseurs privés qui ne raisonnent pas en fonction du développement harmonieux et organisé de la Commune, des équipements à créer, en rapport avec les besoins et les finances locales. La notion de profit s'oppose à celle de service



du public. C'est une programmation et une planification de l'habitat, des équipements, qu'il s'agissait donc de mettre à l'étude : construire des réseaux, des routes, des écoles, des espaces verts, etc... en fonction de l'urbanisme.

Les contraintes du P.O.S. et principalement celle de la zone de nuisances de l'aérodrome sont venues accélérer la nécessité de l'étude sur un nouveau quartier.

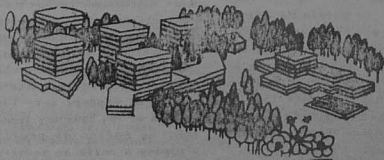


#### LES BESOINS EN EQUIPEMENTS DE BOUGUENAIS BOURG

Ecoles primaires filles vetustes, cantine insuffisante, stade municipal inexistant, C.E.T. et piscine à construire, ont contribué pour leur part, à penser l'aménagement d'un nouveau quartier pour les y implanter.

#### L'ETUDE ET LA REALISATION DE LA Z.A.C.

Au stade de l'étude, c'est un groupe de travail composé : du Maire, des adjoints, du service technique, des archi-



tectes urbanistes de la Commune et des représentants de diverses sociétés construisant des logements sociaux (Crédit Ouvrier du Logement, Crédit Immobilier Familial, Home Atlantique, Maison Familiale, Société Nantaise d'H. L.M.) formant une cellule opérationnelle.

Ce groupe se réunit une à deux fois par mois. Son travail consiste à étudier et à déterminer :

- la politique foncière et la procédure d'Urbanisme ;
- la forme de groupement des logements : maisons - appartements ;
- le type et la densité ;
- les équipements : publics, commerce et artisanat, voirie et cheminements piétonniers ;
- étude de l'utilisation du site, des espaces plantés, etc...

Les données globales étant établies pour une zone de 120 Ha / 1000 logements dont la réalisation s'étalerait sur 8 années, à raison de 125 logements par an. Les premiers habitants seraient logés vers 1976.

Les équipements déjà prévus pour la Croix-Jeannette : C.E.T., Ecoles Primaire-Maternelle, stade, piscine, gymnase, centre social, formant le centre de la zone. L'étude est menée parallèlement avec la Chambre de Commerce pour l'implantation d'un Centre Commercial qui tout en desservant les habitants contribuera à l'animati-



tion du quartier. Les commerces existant sur le bourg et leur possibilité d'intégration dans le nouveau quartier sont également pris en considération.



#### ET LA POPULATION ?

Quel rôle peut-elle jouer dans tout cela ? Dès que les premières esquisses prendront forme, la population y sera associée : au travers des réunions du conseil municipal où chacun peut prendre la parole et des réunions de quartiers qui reprendront en fin d'année et début 1974.

Le type d'habitat, les conditions de vie, les quartiers commerçants, les loisirs... sont autant de sujets sur lesquels la population, les associations auront quelque chose à dire.



#### L'incidence sur les finances locales, quelle sera-t-elle ?

Tout l'intérêt d'une telle opération, en dehors des besoins auxquels elle répond, réside dans le fait que les charges foncières versées par les sociétés de réalisation viennent en grande partie compenser les investissements avancés par la collectivité : acquisitions de terrains, assainissement, équipements collectifs, etc...

◆ Tel est présenté très succinctement ce projet de Z.A.C. Nous aurons l'occasion d'apporter des éléments complémentaires au fil des mois qui viennent.

## Equipped sportif

### Le stade de la Croix-Jeannette

C.E.T. qui, implantés à proximité, seront utilisés par les sportifs.

● La construction d'un stade n'est pas une chose aussi simple que beaucoup ne l'imaginent. Une étude très complète du sol et du sous-sol est indispensable. En effet, le terrain doit répondre à des qualités particulières et essentiellement ne pas retenir l'eau et ne pas risquer ou causer des blessures aux utilisateurs. L'étude du sous-sol doit être effectuée avec beaucoup de soins, car de la façon dont elle est faite dépend évidemment l'économie du projet. C'est l'étude technique qui détermine la nécessité du drainage.

En ce qui nous concerne, c'est le Laboratoire Régional de BORDEAUX qui a procédé à l'analyse de la terre végétale et des matériaux du sous-sol. Il en est résulté qu'un système drainant complet était nécessaire.

Système qui devra comprendre :

- des drains noyés dans des tranchées drainantes espacées de 10 m au maximum ;
- la réalisation d'ados soigneusement dressés et compactés entre les drains ;
- une couche drainante et filtrante très propre, ayant au minimum 5 cm d'épaisseur sur la crête des ados et 15 cm au droit des drains.

La terre végétale pourra être récupérée, mais avant, l'engazonnement devra recevoir

● Comme nous l'indiquions dans les bulletins précédents, le futur stade de BOUGUENAIS sera implanté dans le complexe Sportif Socio-Educatif de la Croix-Jeannette, presque en bordure de la route de la planche-Etienne. Le choix de l'emplacement a été dicté pour des raisons d'économie, dans une zone où le terrain était sensiblement plat et où le drainage, de toute façon obligatoire à cause de l'humidité, serait facilement réalisable.

L'orientation a été déterminée en fonction de l'ensoleillement et du vent (à noter à ce sujet qu'un talus planté d'arbres sera situé entre le stade et la route de façon à jouer le rôle de brise-vent).

- Le stade comprendra :
  - un terrain de foot-ball de 105 m x 66 m.
  - un terrain de rugby de 119 m x 66 m.
  - une piste de compétition de 400 m (avec 6 couloirs de 1,22 m de largeur dans son développement et 7 couloirs dans la ligne droite).
  - une piste de vitesse à 7 couloirs, d'une longueur de 145 m, permettant également le 110 m - haies.

Des aménagements permettront également de pratiquer les disciplines suivantes :

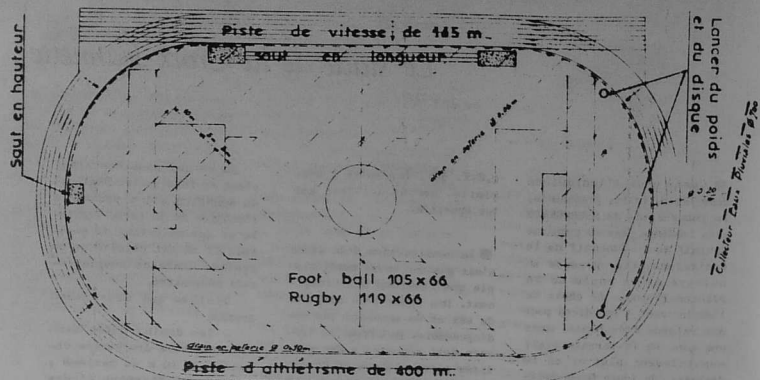
- lancer du disque ;
- lancer du poids ;
- saut en hauteur ;
- saut en longueur ;

Une main courante de 1,05 m de hauteur sera placée tout autour de la piste de compétition avec réservation d'entrées.

Ce sont les vestiaires du

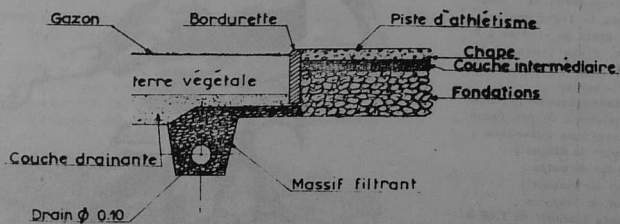


## Plan du Stade



Echelle 1/1000<sup>ème</sup>

### Coupe du drain principal et de la piste



suite de la page 11

un amendement sableux dans la proportion de 50 % et l'apport d'éléments fertilisants dont la proportion est également déterminée par le Laboratoire (chaux agricole, engrais organiques, superphosphates, etc.)

Le semis sera un mélange composé de Raygrass Anglais, fétuque maada, fétuque rouge, pâturin des prés, Fléole ou Agrostis à la dose de 300 Kg à l'hectare.

Le Laboratoire, en fin de de son rapport, nous rappelant qu'une pelouse enssemencée n'est jouable normalement (4 matchs ou 8 heures d'entraînement par semaine) pas avant un minimum de deux campagnes de pousse, soit un an (voire même 18 mois !!) après le semis ; période pendant laquelle l'entretien sera réalisé très soigneusement (élimination des mauvaises herbes, arrosage, tonte, roulage, etc)

L'ensemble des travaux comprendra :

- l'enlèvement des terres sur une profondeur moyenne de 0,35 m avec retournement de la terre végétale et mise en dépôt ;

- le drainage du fond de forme avec pentes en toit, suivant le grand axe du ter-

rain, afin de faciliter l'évacuation des eaux à l'extérieur du terrain.

- les fouilles pour les tranchées drainantes,
- l'exécution du drainage complet.

- la mise en place de la terre végétale, après amendements physiques et engrais.
- le semis du gazon.

- l'exécution des pistes et des aménagements divers.
- la mise en place du système d'arrosage du gazon.
- la réalisation du talus, avec emploi de l'excédent des matériaux provenant des terrassements.

Les croquis vous montrent la technique utilisée pour la réalisation du drainage.

Mais qu'est-ce que le drainage ?

Le drainage est une opération qui consiste à recueillir et à évacuer les eaux qui peuvent se trouver en excès dans le sol. Les drains sont des tuyaux en terre cuite, ou plastique, perforés, de diamètre variant de 6 cm à 15 cm.

Le système drainant comprendra :

- une couche drainante de 0,10 m à 0,15 m d'épaisseur, constituée par des matériaux

filtrants (sable - mâchefer - puzzolane).

- des drains parallèles comportant :
- une canalisation transportant l'eau,
- un massif filtrant recouvrant la canalisation.

L'évacuation des eaux s'effectue par les collecteurs disposés de part et d'autre des aires de jeux. Les drains sont raccordés aux collecteurs obliquement à 45 degrés.

Pour l'exécution des drainages, après règlement général du terrain, il sera procédé à l'ouverture des tranchées dont le fond sera garni avec du sable et du mâchefer pour permettre la pose des drains. Ensuite on réalisera le massif filtrant constitué par du gravillon, mâchefer ou puzzolane.

Le coût des travaux sera approximativement de 400 000 F. Le financement étant assuré entièrement par la Commune.

Le commencement des travaux est fixé au début de Septembre, ce qui permettra au terrain d'être jouable en Octobre 1974, échéance qu'attendent avec beaucoup d'impatience de nombreux sportifs de la Commune.

## EN BREF ...

● Après la cabine téléphonique publique de la Matrasserie, promise par le Service des P & T en 1971 et réalisée seulement en 1973, c'est celle du Bureau de Poste de BOUGUENAIS, réclamée depuis des mois voire des années, qui va enfin être mise en place. Les habitants des H.L.M. de Bellevue ne se seront pas battus en vain.

● Une solution est-elle en vue pour Bellevue-Village ?

Des négociations sont actuellement en cours entre l'entrepreneur chargé de l'opération et la municipalité qui accepterait de se dessaisir des terrains moyennant un versement de 140 000 F.

Tout le monde se félicitera que cette affaire, qui a trop longtemps traîné par suite de la faillite de la société promotrice, puisse trouver enfin, grâce à la bonne volonté de la municipalité, une issue favorable.



# Education

## Enseignement

### Le Collège d'Enseignement Technique

● C'est en début 1970 que le projet de création d'un Collège d'Enseignement Technique à BOUGUENAIS semble avoir été évoqué pour la première fois (lettre du Maire, le 2 Mars 1970, sur des modalités possibles de réalisation).

L'affaire en était au même stade de simple éventualité, un an après, au moment des élections municipales de Mars 1971.

Aussi, dès l'arrivée à la Mairie de la municipalité issue de ces élections, nous préoccupions-nous de la recherche d'un lieu d'implantation.

Le 26 Août 1971, nous écrivions au Préfet l'informant que nous envisagions la construction de ce collège au Sud du Bourg, mais qu'avant d'engager les pourparlers devant aboutir à l'acquisition des terrains, nous désirions avoir l'avis des chefs de services concernés : Académie, Equipement, Sports et Jeunesse. Sur réponse favorable du Préfet, nous organisons cette consultation, par réunion des intéressés en Mairie de BOUGUENAIS, le 24 Septembre 1971.

La conclusion des personnes présentes étant favorable à l'emplacement choisi, nous engageons aussitôt la phase d'acquisition des terrains. Les documents parcellaires étant prêts, le Conseil Municipal délibérait sur l'achat des terrains, le 29 Octobre de cette année 1971.

De son côté, la Préfecture donnait l'impression de vouloir cette réalisation rapidement, puisque les services scolaires téléphonaient le 4 Novembre 1971 pour demander à quel point en étaient les opérations d'acquisition et nous invitaient à activer au maximum possible, l'ouverture étant prévue à la rentrée 1973.

● Ce furent alors les contacts habituels avec les propriétaires ainsi que les administrations intéressées pour aboutir au plus tôt.

Parallèlement à l'acquisition des terrains, nous suivions de très près le processus admi-

nistratif devant aboutir de la part de l'Etat aux trois décisions finales : financement, programmation, construction.

Tout d'abord, nous aurions pu nous montrer optimistes (ce qui ne fut jamais le cas aussi n'avons-nous jamais relâché notre vigilance) puisque :

- le 15 Mars 1972, le Préfet demandait que lui soit transmis le dossier technique de l'affaire ; satisfaction lui était donnée peu après.

- le 22 Mars 1972, c'était l'Inspecteur d'Académie qui, répondant à deux lettres que nous lui avions adressées les 22 Février et 8 Mars précédents, écrivait : "... pour que l'ouverture du C.E.T. projeté à BOUGUENAIS puisse intervenir, il est nécessaire que les terrains d'assiette soient acquis, au moins virtuellement, dans les deux mois à venir". Cette exigence était satisfaite, aussi bien en ce qui concernait les acquisitions amiables que les expropriations.

De notre côté, nous activions les interventions et les décisions administratives concernant la construction : c'est ainsi que le 26 Mai 1972 le Conseil Municipal confirmait par délibération son intention de voir l'Etat assurer la construction des locaux.

Et le 29 Mai, nous adressions à tous les services concernés un exemplaire du dossier d'avant-projet d'implantation établi par M. DULLEU, architecte communal, dont nous avions, entre temps, demandé qu'il soit nommé architecte d'opération, en suite de quoi l'arrêté préfectoral prononçant officiellement l'agrément du terrain intervenait le 26 Juillet 1972. Puis ce furent les vacances.

● Dès la reprise des activités normales des administrations, nous demandions l'organisation à la Mairie d'une réunion à laquelle seraient représentés tous les services intervenant, au stade départemental, dans la conception ou la réalisation de ce C.E.T. ; cette

réunion eut lieu le 22 Septembre 1972. Y étaient représentés : l'Académie, la Jeunesse, les Sports et Loisirs, l'Action Sanitaire et Sociale, l'Equipement, la Préfecture. C'est au cours de cette séance de travail que nos craintes de ne pas voir cet établissement ouvrir à la rentrée 1973 eurent leurs premiers fondements, un des fonctionnaires présents ayant fait remarquer qu'aucun crédit n'était prévu pour son financement... ce qui était aussitôt corrigé par le représentant qui laissait entendre que malgré cette absence de crédits officiels, le financement pourrait intervenir par l'affectation de fonds non employés susceptibles d'être disponibles...

Jeu de dupes auquel personne ne s'est laissé prendre.

Aussi réagissions-nous immédiatement.

● Le 20 Octobre suivant se tenait une autre réunion en Mairie de BOUGUENAIS, à laquelle assistaient les représentants départementaux et locaux des Associations de Parents d'Elèves CORNEC, les délégués des Municipalités de BOUGUENAIS, LA MONTAGNE et REZE, les syndicats d'enseignants SNETAA - SNETP - CGT - SNES - SGEN - CFDT et les représentants des sections de BOUGUENAIS-REZE des partis politiques : PCF - P.S. - PSU, dont le but était l'examen de la situation à un an de la date prévue pour l'ouverture du collège.

A l'issue de la réunion :  
- un Comité d'Action était constitué, avec mission de rechercher les moyens susceptibles de hâter la construction du C.E.T. de BOUGUENAIS ;

- un compte rendu était publié dans la presse locale ;

- le Préfet était, une nouvelle fois le 23 Octobre, alerté sur l'absolue nécessité de voir ce nouvel établissement ouvrir à la rentrée 1973 et la question, une nouvelle fois, lui était posée sur les chances existant de le voir fonctionner à cette date.

Par la suite une audience était sollicitée du Préfet par le Comité d'Action.

Sans réponse du Préfet à notre lettre du 23 Octobre 1972, nous le lui rappelions par courrier du 27 Novembre suivant.

Le 15 Décembre 1972, le Conseil Municipal, par une délibération, renouvelait solennellement sa demande d'ouverture du C.E.T. pour la rentrée 1973. Cette délibération était aussitôt transmise au Préfet et à l'Inspecteur d'Académie.

Tout cela sans résultat apparent et même sans suite, puisque nous ne recevions pas de réponse à nos lettres et transmissions.

Le 30 Mars dernier, le Comité d'Action issu de la réunion du 20 Octobre 1972 se réunissait à nouveau pour faire le point des dernières interventions communes autour de ce C.E.T.

En suite de quoi, nous écrivions au Préfet le 2 Avril, lui demandant une nouvelle fois audience afin qu'une délégation puisse l'en-

15  
tretien du problème que pose la construction, ou plutôt la NON-construction de ce collège, de la gêne qui va en résulter pour nos familles et l'avenir de nos enfants.

● Devant cette situation inextricable et la désinvolture des services publics face à ce grave problème scolaire - car entre temps le Recteur d'Académie a annoncé au Proviseur du Lycée Polyvalent de REZE et au Principal du Collège d'Enseignement Secondaire de LA MONTAGNE, la fermeture à la rentrée 1973, des sections commerciales de ces deux établissements, ces sections devant être transférées au C.E.T. de BOUGUENAIS - le Comité d'Action et la Municipalité décidaient la tenue d'une conférence de Presse, en Mairie de BOUGUENAIS, le Vendredi 6 Avril 1973.

Le 13 Avril, le Préfet nous écrivait textuellement :

"Vous avez bien voulu, par lettre du 2 Avril dernier, solliciter une audience pour une délégation d'un Comité récemment constitué pour obtenir la création d'un C.E.T. à BOUGUENAIS.

Les multiples informations publiées à ce sujet dans la presse locale, comme la réunion publique tenue vendredi dernier à la Mairie de BOUGUENAIS, m'amenant à m'interroger sur l'utilité de l'audience que vous sollicitez.

Au cas où elle apparaîtrait néanmoins nécessaire, mon collaborateur M. LEROY, chef de la Mission Régionale, qui suit ce problème, vous recevra à ma demande, avec le Président du Comité".



● Faisant abstraction du ton peu amène de cette réponse, laissant transparaître le désir de ne pas nous recevoir, nous prenions bien entendu rendez-vous et le Vendredi 11 Mai, M. LEROY recevait MM. AUTAIN et LEBEAU.

Cette entrevue de pure forme fut sans sur-

prise. Le Sous-Préfet LEROY dans ses déclarations, ne nous apporta aucun élément nouveau. Il confirma que nous pouvions fonder de sérieux espoirs quant à la réalisation du C.E.T. en 1974, mais qu'aucune promesse ne pouvait être faite tant que le Budget 1974 n'aurait pas été adopté par l'Assemblée Nationale. Pour l'année scolaire 1973/74, les élèves seraient accueillis dans des locaux provisoires au C.E.T. de REZE. Locaux qui devaient être initialement affectés à la formation continue.

Après cet entretien, nous avons de bonnes raisons de penser que le C.E.T. de BOUQUENAIS ne sera pas construit, sauf si au niveau local

se développe un puissant mouvement de protestation. Les futurs utilisateurs se sont préparés à cette éventualité en créant le Comité d'Action pour l'ouverture du C.E.T. Ce comité qui s'est déjà réuni plusieurs fois envisage une manifestation à la rentrée prochaine.

En attendant, c'est la collectivité communale qui fait les frais de cette imprévoyance du gouvernement. Elle a financé seule, sans aucune aide, l'achat et la viabilisation du terrain.

Des sommes importantes (15 millions) se trouvent ainsi immobilisées... pour combien de temps ?

## A PROPOS DU C.E.T

### Le drôle de jeu du député

Origine : MA CIRCONSCRIPTION - n° 21 - MARS/AVRIL 1972 - page 5. (reproduit sans l'autorisation de l'auteur) d'ailleurs inconnu !

● N'en déplaise à Monsieur le député MACQUET, au moment où il faisait paraître ces lignes, si les terrains n'étaient en effet pas encore à la disposition de l'Etat pour les implantations scolaires projetées, ils étaient virtuellement propriété communale...

Ce mauvais prétexte ne peut pas être invoqué pour masquer la responsabilité du Gouvernement.

Ne nous étendons pas sur cet aspect de disponibilité de terrains, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

Laissons également de côté, pour le moment, les constructions du premier degré, pour ne retenir que le C.E.T.

● Alors Monsieur le Député, où se situent les responsabilités ???  
Réponse à faire paraître dans "MA CIRCONSCRIPTION", S.V.P.

... et notamment...  
... du 11 janvier...  
... des Comités...  
... à l'Assemblée...  
... et à l'Etat...  
... réalisation.

#### Problèmes scolaires

1) Pour le premier Degré on parle beaucoup d'un ensemble socio-éducatif prévu sur le terrain de la « Croix Jeannette ».

Savez-vous que les terrains ne sont pas encore achetés, d'autant plus que les propriétaires en désirant un prix correct il y a beaucoup de discussions.

Mais vous verrez que la Municipalité, les différents syndicats de l'enseignement, certaines associations de parents d'élèves diront... c'est la faute au Gouvernement.

2) A propos du C.E.T. 324 dont certains réclament la mise en service en octobre prochain il en est de même.

On peut dire que l'on ne peut préjuger de la date effective de prise de possession des terrains par la commune.

Ce C.E.T. figure tout simplement à la programmation prévisionnelle 1973-1974-1975 des constructions scolaires du second Degré.

Voilà la vérité — et tous ces Messieurs pour masquer leur incapacité diront en chœur, c'est la faute du Gouvernement.

... autres communes ont...  
... ont compris...  
... GUENAL...  
... ont insisté...  
... d'un élu...  
... textes...  
... de re...  
... pour ob...  
... des ap...  
... ceux qui...  
... la char...  
... tion élec...  
... ont...  
... vailler...  
... d'éc...  
... ont...  
... vent pas...  
... mener

## LA NATIONALISATION DU C.E.S. DE LA NEUSTRIE

ON NOUS ANNONCE LA NATIONALISATION DU C.E.S. DE LA NEUSTRIE POUR LA RENTREE PROCHAINE. CETTE DECISION NECESSITE QUELQUES EXPLICATIONS, D'AUTANT PLUS QU'ELLE SOULEVE DES MOTIFS D'INQUIETUDE EN CE QUI CONCERNE L'AVENIR DU PERSONNEL DE SERVICE ACTUELLEMENT EMPLOYE A LA NEUSTRIE.

#### LE C.E.S. "NATIONALISE" COUTERA ENCORE TRES CHER A LA COMMUNE

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la nationalisation ne se concrétisera pas par la prise en charge intégrale par l'Etat des dépenses découlant du fonctionnement du C.E.S. Les bâtiments resteront propriété de la Commune qui devra en assurer l'entretien et cet entretien sera de plus en plus coûteux à mesure du vieillissement des locaux.

La Commune devra en outre prendre à sa charge 36% des "frais de fonctionnement" du C.E.S. Il s'agit des dépenses qui ne sont pas directement liées à l'enseignement et qui couvrent le fonctionnement de la cantine, le ménage, le gardiennage, etc... Actuellement d'ailleurs, ces charges sont supportées en totalité par la Commune.

#### QUE VA DEVENIR LE PERSONNEL DE SERVICE ?

Le C.E.S. de la Neustrie a été ouvert il y a deux ans mais pour qu'il puisse fonctionner la Commune a été obligée de recruter tout le personnel de service et de prendre en charge sa rémunération : employés de cantine, femme de ménage, concierge. Au total 17 personnes.

La nationalisation devrait se traduire par l'intégration à l'Education Nationale de tout ce personnel. Or, 7 postes au maximum seraient créés pour la prochaine rentrée, les autres devront l'être à la rentrée 1974. La nationalisation ne deviendra donc effective que dans un an. Pendant l'année scolaire 73/74, la majorité du personnel de service sera encore payée par la Commune.

Nous n'avons même pas l'assurance que ce personnel conservera son emploi lorsque le C.E.S. sera nationalisé. L'Education Nationale, qui a été bien contente de trouver ces personnes pendant deux ans pour suppléer ses carences, ne s'étant pas engagée à les conserver dans leur emploi, envisagerait même d'opérer une sélection parmi le personnel de service, ne retenant que les personnes répondant à certains critères. C'est ainsi que ne seraient pas embauchées (c'est-à-dire seraient donc licenciées) les personnes trop âgées.

Lorsque la Commune a embauché les employés du C.E.S., elle a tenu compte de la compétence des candidats pour assumer les postes qui nécessitaient une qualification professionnelle. Pour les autres emplois, il a surtout été tenu compte de la situation sociale des demandeurs.

C'est ainsi que plusieurs veuves sont occupées à des emplois de ménage. Il n'a évidemment été tenu aucun compte de l'âge de celles-ci, mais plutôt du fait de leur situation constituant de véritables cas sociaux.

Si l'Etat entend appliquer d'autres critères, il n'avait qu'à recruter lui-même les employés et assurer leur traitement.

Pendant deux ans ce personnel de la Neustrie a donné entière satisfaction. M. le Principal lui-même s'accorde à le reconnaître. Aussi nous n'admettrons pas qu'après ce laps de temps passé dans un emploi, on puisse sans motif licencier une personne pour la remplacer par une autre. Ceci quelle que soit la situation de l'intéressé.

Peut-être, est-il trop tôt pour préjuger du sort qui, en définitive, sera réservé aux employés de la Neustrie. Mais il est bon que la population sache que si nous n'y prenons garde, la nationalisation risque de se traduire par des licenciements de personnel.

Une action conjuguée des élus municipaux et des syndicats des représentants du personnel sera sincèrement nécessaire. Nous en reparlerons !

## C.E.S de la Neustrie

### Classes nouvelles

Au mois de Janvier 1973, Monsieur le Principal du C.E.S. de la Neustrie faisait savoir que l'établissement devrait accueillir à la rentrée de Septembre probablement 760 élèves. Des problèmes de locaux risqueraient alors de se poser.

Des renseignements obtenus de l'Académie il ressort que :

"Le collège de la Neustrie est un C.E.S. 900 susceptible d'accueillir au maximum 892 élèves dans 28 divisions :

- 20 divisions de 35 élèves = 700 élèves

- 8 divisions de 24 élèves = 192 élèves

"Cependant, compte tenu des différentes options offertes aux élèves, cette structure idéale ne peut être qu'exceptionnellement respectée.

"À la rentrée 1973, il est prévu 29 divi-

sions :

- 13 divisions dédoublées = 400 élèves

- 16 divisions non dédoublées = 360 élèves  
soit au total 760 élèves.

"De plus, le nombre important d'élèves utilisant les cars de ramassage scolaire impose des heures de permanence nombreuses, avec obligation de pouvoir disposer de salles supplémentaires.

La demande de locaux supplémentaires formulée par le chef d'établissement a donc été retenue.

Les classes seront prélevées sur le parc national et la Commune aura à sa charge l'aménagement du terrain d'implantation et le raccordement à l'électricité.

Des classes mobiles devraient être mises en place au cours des vacances d'été.

## EN BREF ...

■ Un psychologue scolaire viendra compléter l'effectif du G.A.P.P. créé l'année dernière à l'école de Bourneau.

■ On annonce, de façon très officielle, la construction prochaine d'une section d'Enseignement Spécialisé au C.E.S. de la Neustrie... aux frais de la Commune, bien entendu. L'Etat, comme d'habitude, ne laisse pas le choix des moyens aux élus et peut ainsi réaliser des économies sur le dos des contribuables locaux.

Une S.E.S. est destinée à accueillir les enfants qui sortent des classes primaires d'Enseignement individuel, appelée encore classe de perfectionnement, et s'adresse aux enfants qui ne peuvent pas suivre l'enseignement normal.

■ M. MACQUET, député de "Sa Circonscription", dans une question d'actualité, a déclaré le 8 Juin entre autres choses : "... il faut que le programme concorde, actuellement de huit avions par an, soit porté à douze..."

Rien de plus facile que de le dire, le faire c'est autre chose.

■ C.E.T. de la CROIX-JEANNETTE. Les Maires de REZE, LA MONTAGNE et BOUGUENAIS viennent de demander une audience au Recteur. Ils seront accompagnés d'une délégation du comité qui s'est constitué pour obtenir l'ouverture du C.E.T. l'année prochaine.

■ Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le précédent bulletin, la Rue Jean Merroz ne pourra être remise en état cette année. En raison d'une augmentation de 9 % du coût des travaux, les crédits inscrits au Budget Primitif 1973 sont insuffisants. Le reste du programme qui comprend la Route des Landes, la Rue Georges Clémenceau et la Route de Galheur, pourra néanmoins être réalisé.

■ En 1972, 157 permis de construire ont été accordés, soit 28 de plus qu'en 1971.

■ Le Directeur du Laboratoire National des Ponts et Chaussées venu à BOUGUENAIS le 25 Mai pour étudier avec le Maire divers problèmes liés à l'implantation des bâtiments a déclaré que les travaux commenceraient en Octobre prochain, et que le Laboratoire ouvrirait en Octobre 1974.

Le chantier en cours, concernant le Service des Phares et Balises, doit être terminé à la fin de l'année.

## Informations

### Economie

## L'aide financière de l'état à l'industrie privée profite à qui ?

● Les problèmes de l'emploi et du développement régional connaissent un regain d'actualité en cette veille de vacances avec :

- la fermeture de BABCOK ATLANTIQUE à SAINT-NAZAIRE qui réduit au chômage huit cents ouvriers ;

- le cri d'alarme lancé par le comité d'expansion des Pays de Loire, à propos de l'abandon quasi-certain maintenant du projet d'implantation d'un complexe pétrochimique en Basse Loire ;

- la menace que fait peser la mévente de Concorde sur l'industrie aéronautique française, compromettant gravement le plan de charge de l'usine de BOUGUENAIS.

Au moment où les industriels semblent fuir notre région, il nous a paru intéressant d'analyser les avantages que l'Etat leur accorde pour les inciter à venir s'installer chez nous. Le piètre résultat obtenu, jusqu'à présent, tendrait à prouver que ces aides financières pourtant substantielles n'atteignent pas leur but. Avec la Zone Aéroportuaire de Château-Bougon, nous allons avoir sous les yeux un exemple concret susceptible de confirmer ou d'infirmer les craintes qui se font jour ici et là sur le bien-fondé du soutien de l'Etat à l'industrie privée.

1) Les aides directes auxquelles sont affectés des crédits budgétaires et qui concernent certains secteurs privilégiés comme la sidérurgie, les industries électriques et électroniques. Le VI<sup>e</sup> Plan prévoit 4,5 milliards de francs de crédit sur cinq ans pour les seules industries électriques et électroniques.

L'Etat assurera plus du tiers du financement du complexe sidérurgique de FOS, soit 2,7 milliards de francs sur 7,7 milliards de francs.

En 1972, 390 millions de francs ont été accordés à l'ensemble de l'industrie sous cette forme.

2) Les aides financières indirectes accordées au coup par coup et qui peuvent prendre la forme de :

- prêts à des taux préférentiels, ce qui est une subvention déguisée ;

- intervention des sociétés de développement régional. Ainsi, tout industriel qui s'installe en Loire-Atlantique bénéficie d'une prime de développement régional dont le taux varie avec la zone d'implantation et l'importance des investissements. Par exemple, dans la zone aéroportuaire de Château-Bougon, la subvention s'élève à 25 % des investissements, à condition que ceux-ci soient supérieurs à 500 000 F.

- prêts à l'exportation ;

- déductions fiscales diverses. Il s'agit principalement de l'exonération de patente dont bénéficient les entreprises pendant les cinq premières années de leur installation. Le Budget des communes y perd des recettes importantes sans aucune compensation

Actuellement, toutes ces aides, bien qu'il soit difficile d'en faire le bilan, représentent une charge de 10 milliards de francs, soit 5 % du Budget de l'Etat - Le Budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports représente 0,5 % du Budget de l'Etat, soit 10 fois moins que le montant de l'Aide à l'Industrie Privée - Ces chiffres se passent de commentaire !



**DES CADEAUX SUBSTANTIELS POUR LES ENTREPRISES**

Ces aides financières qui constituent un transfert massif d'argent public vers les industries privées n'assortissent d'aucune contrainte de la part de la collectivité donatrice que ce soit l'Etat, le Département ou la Commune. Le contribuable par le canal de la collectivité participe au financement des investissements, il n'en perçoit pas les intérêts, il n'en retire aucun privilège - A la limite, les travailleurs-contribuables cotisent à des entreprises qui les exploitent. Dans un tel système de subvention sans contrôle, les entreprises bénéficient des avantages du système libéral et du système étatique sans en subir les inconvénients qui sont la compétitivité et la planification. En effet, si l'industriel qui a reçu une aide lors de son installation, décide, parce que l'investissement n'est plus rentable, de céder ou de fermer son entreprise, il n'aura de compte à rendre à personne, même pas à la collectivité qui l'aura accueilli. Bien plus, il pourra s'il le désire aller dans une autre région créer un nouvel établissement donnant droit à une nouvelle aide. Durant le conflit du Joint Français, la direction parisienne avait menacé de fermer l'usine et de vendre les terrains que la municipalité de



S. INT BRIEUC lui avait cédés gratuitement, sans doute dans le but d'émigrer dans une région plus hospitalière.



Les aides financières de l'Etat à l'industrie privée ne remplissent pas la fonction que le pouvoir politique leur assigne ; elles ne servent qu'à accroître la rentabilité des investissements. Rien d'étonnant à cela. L'aide de l'Etat ne peut se concevoir que dans une économie socialiste planifiée, dans une société où les moyens de production sont la propriété des travailleurs eux-mêmes.



↑  
LA ZONE AEROPORTUAIRE  
EN COURS DE REALISATION  
↓

Le territoire national est aujourd'hui le théâtre d'une gigantesque enchère publique, mettant en présence les communes avec leurs zones industrielles d'un côté et les industriels avec leur sens du profit de l'autre. Et chaque commune de se parer ainsi de ses plus beaux atours pour attirer telle ou telle entreprise et sa capacité de créer des emplois nouveaux. Mais ce que l'un obtient, l'autre le perd et dans tous les cas, les deux municipalités laissent une part de la réalité de leur pouvoir entre les mains de l'industriel souverain, quitte d'ailleurs à ne plus tenir leurs engagements, une fois la décision prise. Peut-on considérer une implantation obtenue dans de telles conditions, comme une grande victoire ?

On peut d'ailleurs se demander si les aides financières, directes ou indirectes, consenties par les collectivités locales aux industriels, sont en définitive tellement efficaces et s'il ne vaudrait pas mieux que les communes consacrent l'essentiel de leurs ressources à une politique d'aménagement, de logements et d'équipements collectifs, qui joue un rôle essentiel pour le développement économique et répondant à leur véritable vocation.

Extrait de : "LES GROUPES D'ACTION MUNICIPALE" de R. de CAUMONT et Marc TESSIER Editions Universitaires - 1971

**FUTURS ACQUEREURS DE TERRAIN A BATIR, ATTENTION .**

Avant toute signature d'un compromis de vente chez un particulier, un promoteur, un notaire... assurez-vous que le terrain que vous voulez acheter est constructible. Pour cela, renseignez-vous auprès des services techniques de la Mairie.

Un certificat d'urbanisme peut être demandé par toute personne avec un minimum de formalités. Celui-ci, valable 6 mois et renouvelable, offre la garantie nécessaire pour poursuivre les opérations d'acquisition d'un terrain. Un certain nombre de futurs constructeurs sont malheureusement victimes d'abus dans ce domaine, c'est pourquoi nous renouvelons cet avis.



**INSCRIPTIONS POUR TERRAINS ET HABITATIONS DANS LES LOTISSEMENTS COMMUNAUX**

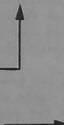
L'abandon des projets des Basses-Landes et du Clos Saint-Père, pour des raisons subordonnées au Plan d'Occupation des Sols, nous conduit à reporter ceux-ci vers le Châtelier et ensuite la Croix-Jeanette. Cela nécessite une remise à jour du fichier des demandeurs de terrains. Les personnes inscrites avant 1973 sont donc priées de venir au service technique de la Mairie, afin de renouveler ou d'annuler leur inscription.

Pour les lots construits qui seront réalisés dans les futurs lotissements, nous demandons aux intéressés de se faire inscrire de la même manière, afin de connaître dès maintenant l'ampleur des demandes et par la suite de les contacter pour le type de logement à réaliser.

Si vous désirez :

construire

acheter un terrain



## Associations des Prairies de Bouguenais

Le Bulletin Municipal n°8 d'Avril 1973 reproduisait en page 14 la liste des subventions attribuées aux différentes associations. Plusieurs personnes se sont demandées pourquoi les associations syndicales des Prairies bénéficiaient-elles d'une aide financière communale. En voici les raisons :

- Deux associations : pour-quoi faire ?

Deux associations syndicales des prairies existent à BOUGUENAIS :

La première intitulée "Association syndicale des Prairies de BOUGUENAIS" a été constituée par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1964 lors des premiers remblais de terrains dans la zone de Chevire, devant les perturbations dans l'écoulement des eaux, résultant de ces remblais.

Les terrains compris dans le périmètre de cette association portaient des Couëts jusqu'à la route de Port-Lavigne.

Des travaux de curage et de calibrage des étiers étaient aussitôt entrepris.

Légalement, ces travaux qui ouvrent droit à subventions de l'Etat, auraient dû, pour le surplus, être couverts par des taxes annuelles à recouvrer sur les propriétaires des terrains incorporés au périmètre de l'Association, sauf subventions du Département et de la Commune.

Le Conseil Municipal de l'époque, considérant que les étiers des prairies servaient d'exutoire aux eaux usées d'une grande partie de la Commune, notamment des Couëts et du Bourg, décidait de participer dans les travaux et de prendre en charge les annuités d'emprunts.

Une délibération syndicale du 5 Septembre 1964 décidait une première tranche de travaux de 2 045 000 Francs d'époque, avec un emprunt de 409 000 Francs, amortissable en 20 annuités constantes de Frs 27 491.- (274,91 NF).

Une autre délibération du 9 Mars 1966 décidait une seconde tranche de travaux de 1 000 000 de Francs et un emprunt de 200 000 Francs, amortissable au moyen de 20 annuités de 13 443 Francs chacune (134,43 NF).

En 1961, un troisième emprunt était contracté, d'un montant de 1 000 Francs, pour une durée de 20 années, chaque annuité étant de Frs 6 722 (67,22 NF).

Restaient les prairies à l'ouest de la route de Port-Lavigne dont les étiers se bouchaient peu à peu. Une seconde association syndicale dite "Association des Prairies de la Petite Vallée de BOUGUENAIS" était créée par arrêté préfectoral du 5 Mai 1960.

Pour ne pas marquer de différence entre les propriétaires de l'une ou de l'autre des prairies, et en considération du fait également que ces étiers servaient d'exutoires aux eaux usées d'une autre partie de la Commune, quoiqu'à un degré moindre, le Conseil Municipal étendait à cette association, le régime de la prise en charge par la commune du montant de l'annuité des emprunts sans recouvrement de taxes sur les propriétaires.

Des 1961, un programme de travaux était lancé, pour une dépense prévisionnelle de Frs 40 000.-

Pour la couverture de la partie de dépenses non couvertes par subventions, deux emprunts étaient contractés :

- l'un de 12 000 Frs, amortissable en 15 années par annuités de 1 156,11 Frs.

- la seconde de 16 000 Frs amortissable en 30 années, par annuités de 764,44 Frs.

En 1965, une deuxième tranche de travaux était lancée pour un montant estimé à 15 000 Frs par le Ministère de l'Agriculture avec une subvention de ce Ministère de 9 000 Frs.

Le solde des dépenses non couvertes par la subvention faisait l'objet de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- l'un de 4 500 Frs, amortissable en 30 annuités de 215,00 Frs.

- le second de 1 500 Frs, amortissable en 5 annuités de 346,46 Frs.

A ce jour, la situation de l'amortissement de ces emprunts est la suivante :

1° - Association des Prairies  
- de 1973 à 1977 - annuités de Frs 176,56 - 2 382,80.-  
- de 1978 à 1979 - annuités de Frs 201,65 - 403,30.-  
- de 1980 à 1981 - annuités de Frs 67,22 - 134,44.-

TOTAL - 2 920,54.-



### 2° - Association des prairies de la Petite Vallée :

- de 1973 à 1976 - annuités de Frs 2 135,55 - 8 542,20.-  
- de 1977 à 1981 - annuités de Frs 979,44 - 14 681,60.-  
- de 1982 à 1986 - annuités de Frs 215,00 - 1 075,00.-

TOTAL - 24 308,80.-

- Montant de la subvention pour 1973 :

1° - Association syndicale des Prairies : 1 000,00 Frs.

2° - Association syndicale des Prairies de la Petite Vallée : 1 000,00 Frs.

Cette aide financière devrait assurer la prise en charge des annuités d'emprunts, or comme ces annuités d'emprunts sont pour 1973 de : 476,50 + 2 135,55 = 2 612,11 F le Conseil Municipal sera amené à voter un complément.

J'insiste sur l'impartialité qui est exigée dans cette opération de contrôle qui donne lieu d'ailleurs à l'établissement d'un procès-verbal coté et signé par l'abonné.

D'autre part, au cours de la réunion du Comité, tenue le 26 Avril 1973 à laquelle vous assistiez en compagnie des autres délégués de votre commune, j'ai ouvert une discussion générale sur les questions soulevées dans votre lettre.

Cette discussion a permis de tirer déjà les conclusions suivantes :

1°) Il est exact que la Compagnie des Eaux et de l'Ozone n'a pas effectué ses relevés de compteurs avec régularité. C'est ainsi que le relevé de 1971 porte sur une période de 9 mois, alors que celui de 1972 porte sur une période de 15 mois.

La Compagnie des Eaux et de l'Ozone a reconnu que cette irrégularité était fâcheuse et elle a pris l'engagement, à l'avenir, de procéder aux relevés des compteurs à dates régulières.

2°) Un état comparatif des consommations de 1971 et de 1972 sera dressé pour tous les réclameurs. Cet état fera apparaître les abonnés dont la consommation de 1972 dépasse de plus de 75 % celle de 1971. Une explication sera recherchée pour les abonnés qui se trouveront dans ce cas.

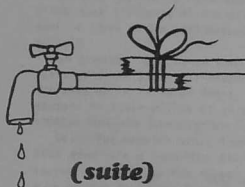
3°) Un état des petites consommations n'ayant pas atteint leur forfait en 1972 sera également établi et il sera ensuite soumis à l'appréciation du Comité.

4°) Lorsque les compteurs seront bloqués, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone procédera à une estimation forfaitaire des consommations sur une base uniforme pour tous les abonnés.

5°) Des erreurs de comptage dues à l'introduction d'air dans le réseau ne sont pas possibles avec le type de compteur utilisé sur le réseau du syndicat.

Je vous donne en annexe le tableau des volumes achetés et

eau



(suite)

## Nos démêlés avec le service des eaux

ciété gérante a appliqué, "par erreur", le barème de prix de 1973 pour les m<sup>3</sup> consommés au-delà du forfait pendant l'année 1972.

Mais laissons la parole au Président du Syndicat :

REZE, le 11 Mai 1973

Le Président du Syndicat Intercommunal de REZE, BOUGUENAIS, LA MONTAGNE, LES SORINIERES

à

Monsieur le Maire de BOUGUENAIS

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 28 Février 1973, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous les mesures ou les initiatives qui ont été prises en ce qui concerne la réclamation des abonnés de BOUGUENAIS, dont vous vous êtes fait l'interprète.

Tout d'abord, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone a été chargée de procéder à la vérification de tous les compteurs des abonnés réclameurs. Cette vérification est en cours. Elle a été effectuée pour 80 compteurs et elle continue.

Dans notre dernier bulletin, nous avons exposé "NOS DEMÊLES AVEC LE SERVICE DES EAUX", nous avons fait état d'une lettre adressée au Président du Syndicat Intercommunal, à la suite d'une réunion des usagers mécontents, organisée au pied levé à la réception des factures.

Le comité syndical s'est réuni le Jeudi 26 Avril, sans que les éléments réclameurs nous soient fournis au paravant, ce qui n'accéléra pas le règlement du litige.

Cette réunion a démontré une nouvelle fois la négligence de la Cie des Eaux et de l'Ozone, gestionnaire du syndicat d'alimentation en eau potable de REZE, BOUGUENAIS, LA MONTAGNE et LES SORINIERES. En effet, la so-

facturés de 1963 à 1971 en faisant apparaître le coefficient d'élasticité correspondant.

Enfin, je vous précise :  
- que je n'ai pu retrouver dans mon dossier l'arrêté du 9 Décembre 1967,

- que les consommations industrielles sont facturées dans le cadre de conventions particulières,

- que la révision du contrat de gérance a été demandée à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone et que le Service de Génie

Rural a déjà engagé les discussions nécessaires.

Je pense vous avoir ainsi donné satisfaction et je vous rappelle que lors de la prochaine réunion, fixée en principe le 14 Juin, le problème de la tarification syndicale sera de nouveau étudié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE PRÉSIDENT,

#### CONCLUSION

- Votre consommation 1972 a augmenté de plus de 75 % ;  
- En 1972, vous dépassez votre forfait, alors que pour l'année précédente vous ne l'atteigniez point.

Pour tous ceux qui se trouvent dans ces situations, il convient de maintenir le refus de payer en attendant les explications.

## Environnement

### Des avions... du bruit

#### - SURVOL D'AVION A BASSE ALTITUDE -

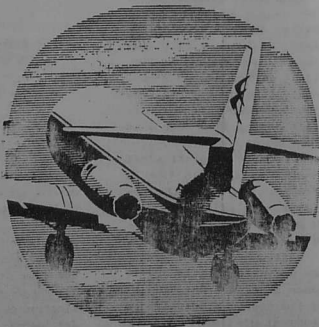
Samedi dernier, 8 Juin, à de très nombreuses reprises, un avion Caravelle a effectué au départ de l'aérodrome de Château-Bougon, des exercices comportant envol, atterrissage et survol à très basse altitude de l'agglomération des Couëts, provoquant de nombreuses plaintes de la part de la population et des protestations véhémentes.

Il serait désirable que de tels exercices ne se déroulent pas à proximité et au-dessus de zones agglomérées telles celles du bourg de BOUGUENAIS et des COUËTS.

Tout au moins, si pour des raisons techniques impératives, des survols de ce genre doivent absolument avoir lieu, il apparaît indispensable que les Maires de chacune des communes concernées en soient tenus informés suffisamment tôt, afin qu'ils puissent répercuter cette information sur leurs administrés intéressés.

Quoiqu'il en soit, je me fais ici le porte-parole de très nombreuses personnes parmi les Bouguenaisiens demandant que toutes dispositions soient prises afin d'éviter le retour de ces exercices au-dessus de BOUGUENAIS.

Le Maire,



Le 13 Juin 1973

Lettre adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique - Service de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

## Loisirs

# Centre Aéré

Le C.E.P.A.L.



L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE AERÉ DE LA VILLE AU DENIS

Dans le bulletin n° 7 de Janvier dernier, nous vous indiquions qu'un comité provisoire de gestion du Centre Aéré avait été mis en place dans l'attente de création d'un office dont la forme et les attributions restaient à définir.

Le premier rôle de ce comité avait été, outre celui de prévoir l'encadrement du Centre aéré de la Ville au Denis, d'étudier les statuts du futur office et de préparer l'Assemblée Générale Constitutive.

Le 10 Mai dernier avait lieu cette assemblée générale à laquelle étaient invitées toutes les familles désireuses de participer à la gestion du Centre Aéré. Au cours de cette assemblée, les statuts précités furent adoptés à l'unanimité.

Cette même assemblée procédait ensuite à l'élection de 18 membres parmi les membres adhérents.

L'office ainsi créé prenait le titre de "CENTRE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS" (C.E.P.A.L.), son but étant d'offrir aux enfants et adolescents, garçons et filles, des loisirs sains et éducatifs.

L'association pourra exercer son activité par les moyens suivants :

- création de sections éducatives où les enfants et adolescents sont répartis par âge, en groupes dans lesquels ils pratiquent des activités de loisirs éducatifs.

- organisation de cours, veillées, sessions de formation destinées à l'encadrement de ces sections ;

- organisation de Maisons de l'Enfance, de centres aérés, de clubs et camps d'adolescents ;

- édition de journaux, revues, livres, disques, films destinés aux loisirs et à la culture des enfants et adolescents ;

- organisation de fêtes, tombolas, manifestations culturelles, etc...

L'association est affiliée à l'Association Départementale des Francs et Franches Camarades de Loire-Atlantique.

L'association se compose de :

- 18 membres inscrits : enfants de moins de 18 ans qui suivent les activités et dont l'inscription est demandée par les parents ;
- membres adhérents : les personnes de plus de 18 ans apportant leur concours à l'association.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de :

- 18 membres élus par l'assemblée générale parmi les membres adhérents ;
- 12 membres de droit ainsi répartis :
  - 6 membres du Conseil Municipal ;
  - 3 membres désignés par l'Amicale Laïque des Couëts ;
  - 3 membres désignés par l'Association Syndicale des Familles.

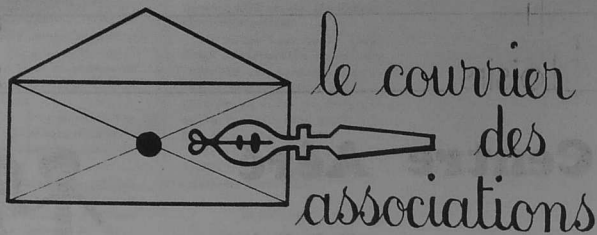
Le 18 Mai, ce nouveau conseil d'administration procédait à l'élection de son bureau.

Furent élus :

PRESIDENT :	M. AUTAIN
VICE-PRESIDENT :	M. TARGET
VICE-PRESIDENTE :	Mme MONTAUDON
SECRETARE :	M. GENTY
SECRETARE-ADJOINTE :	Mme CHEDOTAL
TRESORIERE :	Mme DELA LANDE
TRESORIER-ADJOINT :	M. SAUPIN
3 MEMBRES :	Mme LUCAS
	M. MOREAU
	M. HALLEREAU

En ce qui concerne le centre aéré de cet été, à la Ville au Denis, les inscriptions sont terminées et nous recevons en moyenne 150 enfants au mois de Juillet et 130 en Août.

Le recrutement de l'encadrement est également terminé, et pour ce qui est des travaux, tout sera prêt pour l'ouverture du Centre le 2 Juillet prochain.



le courrier  
des  
associations

# le beaulieu



Avec les vacances, le BEAULIEU, lui aussi, fait relâche. C'est l'occasion de faire le point de la saison... afin de mieux préparer celle qui suivra.

Du 19 Août au 17 Juin, 50 films sont passés à l'écran. Certains ont amenés un grand nombre de spectateurs, d'autres très peu. En chiffres, LES CHARLOTS sont les champions incontestés de cette saison avec "Les Bidasses en folie", "Les Fous du stade", et "Les Charlots font l'Espagne". Ce qui signifie que, généralement, on vient au cinéma pour se détendre.

Il est dommage que d'autres films au message beaucoup plus riche, "L'Affaire Mattéi", "L'Attentat", par exemple, n'obtiennent pas le même succès. Le cinéma est pourtant un moyen privilégié, accessible au plus grand nombre, de connaître les grands problèmes actuels. Mais il s'agit là, évidemment, d'une question de choix.



pour nous, adultes. C'est pourquoi les résultats et commentaires feront l'objet d'un prochain article.

Pendant les vacances de la Toussaint, de Noël et de Pâques, des films spécialement pour enfants ont été programmés avec succès. Les Jeunes Amis des Animaux ont présenté "L'Eau Libre" aux vacances de Février. Afin de mieux répondre aux souhaits des enfants pour les prochaines vacances d'hiver, nous avons lancé une enquête avec la collaboration des Enseignants que nous remercions tout particulièrement. Cette enquête, portant sur 1.500 enfants environ, sera des plus enrichissantes

Par ailleurs, à l'occasion du passage du film "Continental Circus", demandé par les Jeunes, un sondage est effectué auprès d'eux pour savoir ce qu'ils pensent du cinéma, quels genres de films ils préfèrent. Cela afin d'essayer de leur donner la plus possible satisfaction. Dans un prochain bulletin nous publierons le dépouillement de cette enquête, dont les premiers résultats sont déjà fort intéressants.

Dans le domaine culturel, onze films, cette année, méritaient d'être accompagnés de fiches explicatives, permettant aux spectateurs une meilleure compréhension. "Tout le monde il est beau...", "Deep-end" et "L'amour l'après-midi" furent, en plus, l'occasion d'excellents débats après la projection. Mais c'est surtout avec les séances culturelles en semaine que le travail fut le plus intéressant.



"Une infinie tendresse", qui passait au Beaulieu en grande première pour l'Ouest, mis à part une salle de Rennes, fit le plein pour une seule soirée. Et pour répondre aux nombreuses demandes reçues depuis, le film sera de nouveau programmé en Novembre.

"Johnny got his gun" et "Le sang du Condor" reçurent aussi un accueil enthousiaste. Il est à noter, d'ailleurs, que de plus en plus de spectateurs viennent de l'extérieur, en particulier pour les séances culturelles.

Nous avons maintenant la certitude que le public est exigeant dans le choix de ses films, ce qui correspond tout à fait aux souhaits des Responsables. La qualité de notre programmation est également remarquée, et assure à la salle une certaine qualification. Nous espérons pouvoir continuer à satisfaire ainsi tous les spectateurs, et, en attendant la reprise...

... BONNES VACANCES A TOUS !

Les responsables du Beaulieu



SESSION DE SECOURISME  
\*\*\*\*\*

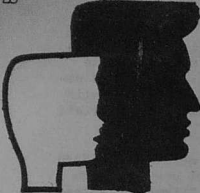
La Croix-Rouge Française organisera à BOUGUENNAIS, à la rentrée prochaine, une session de secourisme. Les cours débiteront vers la mi-October.

Dès maintenant, les inscriptions sont reçues à la Mairie de BOUGUENNAIS.

Un appel tout particulier est adressé aux jeunes, mais il est recommandé à tous d'acquiescer les notions de base du secourisme indispensables à l'époque où nous vivons.

La liste des inscriptions sera close à la fin de Septembre.





CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES

"Le Bourneau"

QUELQUES POINTS DE L'ACTIVITÉ DU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE :

- 27 AVRIL : Réunion d'information sur les retards scolaires. Le public, insuffisamment nombreux, fut vivement intéressé par la clarté des explications données par Serge POYROUX, responsable départemental. Pour sensibiliser les parents présents, le Conseil avait procédé à une enquête partielle au niveau du CM 2 dont voici quelques éléments :

Nombre d'enfants en CM2	Age normal	Retard d'un an et plus	Avance
129	78	50	1

Nous continuerons ce travail statistique sur l'ensemble du groupe.

- 6 MAI : Un nombreux public (entre 50 et 60), soucieux de l'entrée en 6<sup>e</sup>, a témoigné l'intérêt qu'il portait à notre initiative de réunir les Parents d'élèves de CM2, les maîtres de ces classes, des enseignants de classes de 6<sup>e</sup> et M. VINCLAIR, sous-directeur du C.E.S. de la Neustrie.
- les heures de cours en 6<sup>e</sup> ? Les permanences...
  - pourquoi des filières I, II, III ? Les critères d'orientation ?
  - le rôle avverti des enseignants dans les Conseils d'Orientation à l'entrée en 6<sup>e</sup>.
  - le choix des langues ? En fonction de quels éléments ?
  - les programmes des 6<sup>e</sup> I, II, III ?
  - les dédoublements de classes. Dans quelles matières ?

Ce furent les questions abordées le plus longuement. Notre Conseil, soucieux d'être au plus près des intérêts des Parents et des Élèves, illustra l'idée que les C.E.S., avec leurs structures, ne représentent en aucune façon la démocratisation de l'enseignement annoncée depuis 1961.

- 24 MAI : Réunion du Conseil d'Administration -

Analyse des documents d'activité et d'orientation de la Fédération Nationale.

Sont délégués à l'Assemblée Départementale de SAINT-NAZAIRE le 31 MAI : MM. PICARDA et LEBEAU.

Le Conseil consacre une large discussion aux questions de l'Auxiliarat (maîtres révoqués sans préavis, sans formation pédagogique, très mal payés...), de la Maternelle et de la Gratuité scolaire.

Le Conseil organise le 18 JUIN, à partir de 16 H. une assemblée des parents dont les enfants fréquentent cette année ou fréquenteront l'an prochain les classes de Maternelle.

Madame LE CLECH prendra à cette occasion les inscriptions.

Parents d'Elèves du Bourneau, venez grossir les rangs des militants du Conseil. Il nous faut étoffer en nombre notre Conseil d'Administration si nous voulons déployer une plus grande activité. Le renforcement de l'équipe de décision et de direction sera l'une des propositions impératives que nous soumettrons à l'Assemblée Générale d'OCTOBRE.

Comité de défense pour la protection de la nature de Rezé

REZE - POLLUTION ATMOSPHERIQUE ET LE SILENCE DE LA PRESSE

Dans la nuit du vendredi/samedi 4/5 MAI, entre 4 H et 6 H du matin, de nombreux Rezéens ont vécu plus de deux heures d'angoisse.

Une très importante nappe de gaz (odeur de caoutchouc brûlé, d'anhydride sulfureux) a réveillé la population du Château de REZE, du Lycée Technique, de l'Immeuble Le Corbusier, ce matin là.

30 coups de téléphone ont été signalés au Central des Pompiers de NANTES, aussi bien par la population que par les surveillants du Lycée Technique, inquiets.

Difficultés respiratoires permanentes, forte irritation des muqueuses, vomissements.

Tous ont constaté que la Centrale de Cheviré "crachait" comme d'habitude, la nuit en dehors des filtres, ses 1 000 Kgs de soufre quotidien. De plus, l'acre fumée jaune de l'usine KUHLMANN "La Bordelaise" distribuait un halo de gaz sur ce secteur ce jour-là (quand ce n'est pas SAINT-HERBLAIN - BOUGUENAIS ou LA MONTAGNE qui bénéficient de cet accord).

Un orage grondait, des Rezéens téléphonèrent au Service de l'E.D.F. de Cheviré et purent constater téléphoniquement la panique qui s'installa auprès des interlocuteurs interpellés. Le Chef de quart réveillé jura qu'il n'y était pour RIEN.

Le boulanger installé face à l'immeuble Le Corbusier ne mit pas en route ses fours à pains, dans la crainte d'une explosion généralisée, d'autant plus qu'un surpresseur de gaz de Lacq en face de son magasin a des fuites perpétuelles et inquiète le quartier.

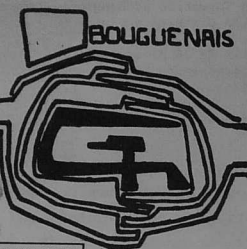
Faudra-t-il sérieusement qu'une protestation violente s'organise pour que les responsables, Préfet, Conseillers Généraux, Mairie de REZE prennent des décisions face à cette pollution permanente de l'air.

COMITE DE DEFENSE

BOUGUENAIS

P.C.F.

CELLULE  
L. BAILE  
G. JANET



TERRE ET FER

POUR UNIR

Les élections n'ont rien réglé. Les luttes qui se développent depuis plusieurs semaines dans les secteurs les plus divers s'éloignent : L'automobile avec PEUGEOT, RENAULT, SAVIEM ; la métallurgie, l'habillement, les bouillères, les personnels de l'Education Nationale, les P.T.T., la Sécurité Sociale, sans oublier les lycéens, collégiens, étudiants, les paysans, les femmes, les intellectuels. Cette simple énumération est éloquente. Plus que jamais, ce qui est à l'ordre du jour, c'est renforcer l'Union Populaire, c'est faire en sorte que tous ces mouvements, aussi différents soient-ils, convergent afin de faire aboutir les grandes revendications, afin de défendre les libertés, afin de hâter l'heure des changements décisifs. Voilà la préoccupation majeure des communistes. Voilà, dans quel esprit, les communistes poursuivent la confrontation idéologique et politique entre les différents courants de la gauche : Pour unir, pour rendre plus efficace le combat de l'immense majorité de notre peuple contre le pouvoir des barons de la finance, contre le type de société qu'il impose.

SOCIALISME ET ANTICOMMUNISME

Malheureusement, il semble que ce souci soit partagé de façon très inégale entre les différentes organisations qui se réclament de la gauche et du socialisme.

Lors du récent congrès de la C.F.D.T. à NANTES, Edmond MAIRE a cru bon de contribuer d'une manière originale à l'union des forces ouvrières et démocratiques : en se livrant à un anticommunisme grossier. Monsieur PEYREFFITE est lui-même dépassé ; il l'a déclaré devant des "cadres" de l'U.D.R. : "Edmond MAIRE en rajoute par rapport à ce que nous avons dit ces derniers mois".

Laissons les travailleurs juges de l'attitude du secrétaire général de la C.F.D.T.

Discutons sérieusement.

Par exemple, à propos de l'autogestion.

On a l'impression, en effet, que l'autogestion - sans qu'on la définisse précisément - est brandie comme une pomme de discorde, qu'elle sert de prétexte aux tentatives de division de la gauche.

On nous explique qu'il faudrait choisir entre un socialisme "démocratique et autogestionnaire" et un socialisme soit-disant "centraliste et bureaucratique", représenté par notre Parti.

LES COMMUNISTES ET L'AUTOGESTION

Que proposons-nous pour la gestion des entreprises ? Notre programme "Changer de Cap" le souligne avec force : Il s'agit de donner à chacun la possibilité "d'intervenir de façon responsable et efficace dans les choix qui décident de son avenir et de l'avenir national".

En ce qui concerne le rôle des travailleurs dans cette gestion : "La participation effective des travailleurs à la détermination des objectifs, au choix des moyens, au contrôle de l'exécution est nécessaire". Sous quelles formes ? Nous pensons qu'il faut éviter aujourd'hui d'enfermer cette gestion dans des formes rigides qui entraveraient l'initiative des travailleurs. Voilà pourquoi, le programme commun, en même temps qu'il propose des solutions précises, laisse la possibilité aux travailleurs d'aller plus loin en matière de participation à la gestion.

En ce qui concerne les rapports de l'entreprise et de l'Etat, ils seront réglés par l'autonomie de gestion dans le cadre des grandes orientations du plan. C'est l'entreprise qui déterminera elle-même son programme, son budget, ses marchés, ses accords avec les autres entreprises.

Nous sommes donc très loin de ce que certains appellent le centralisme bureaucratique.

Si c'est cela que d'autres appellent "autogestion", eh bien ! nous n'avons pas le fétichisme des mots.

Si en revanche, l'autogestion, c'est l'idée que les travailleurs pourraient participer efficacement à la direction d'entreprises dont le capital privé resterait propriétaire.

Si, l'autogestion c'est l'idée que le personnel d'une entreprise doit gérer celle-ci en vase clos, sans souci de l'intérêt collectif garanti par un plan démocratique.

Si, enfin, l'autogestion, c'est l'idée qu'il faudrait opposer la gestion démocratique des entreprises au pouvoir politique des Travailleurs.

Alors, qu'on ne compte pas sur nous.

En effet, pour nous communistes, gestion démocratique propriété collective des grands moyens de production et d'échange, planification démocratique, pouvoir politique des travailleurs vont ensemble et aucun de ces termes n'a de sens sans l'autre.

DEMOCRATIE ET SOCIALISME SONT INSEPARABLES

Plus généralement, pour nous, démocratie et socialisme sont inséparables.

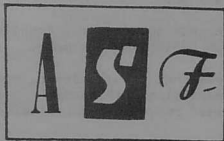


A l'atelier, participation à tous les niveaux

L'expression de socialisme démocratique ne représente pas à nos yeux un sacrilège, mais simplement une évidence, une laïcité.

Il serait donc temps que, pour d'autres, cela cesse d'être un nouveau prétexte à faire chorus avec la campagne anti-communiste de la réaction.

Cellule Louis Bâle - Guy Jamet  
du P.C.F.



Le 2 Mai, l'A.S.F. présentait à la Mairie un film intitulé "Vivre avec sa classe". Beaucoup de parents se sont sentis concernés par l'application de ces méthodes modernes, puisque une centaine de personnes assistaient à cette projection, suivie d'un débat animé par un instituteur de l'école publique de BOUGUENAIS et un de Bourneau.

Pourquoi l'A.S.F. se sent-elle concernée par ces méthodes ?

L'A.S.F. veut aider chacun à se prendre en charge comme travailleur. Nous voulons faire prendre conscience aux habitants de notre commune que le problème éducatif de la cité : délinquance, éducation, enseignement même, est leur problème et que les solutions ne viendront pas de la répression, de la police, mais d'eux-mêmes... rien que d'eux... ensemble.

"Comment harmoniser préparation technique d'une part, formation morale et sociale d'autre part. Seule une instruction d'origine magique, conçue exclusivement d'abord dans sa fonction d'initiation et plus tard, une éducation pour classe désœuvrée, ont pu ignorer à ce point la nature sociale et formative du travail et concevoir une préparation humaine ou même humaniste, dans le cadre artificiel des facultés, des universités, des collèges et des cloîtres. Tout comme les abeilles gavent d'une nourriture spécialement choisie les larves qui sont destinées à devenir reines, les professeurs préparent dans ces lieux fermés, par une culture particulière, l'élite qui saurait profiter du travail des autres et régler à son propre avantage les affaires communes.

Et ma foi, jusque là, étant donné la conception sociale de l'époque, le projet n'était pas foncièrement illogique, sauf que la nourriture n'était pas toujours intelligemment choisie, ni habilement administrée et qu'elle ne formait au total que des avortons de reine.

Mais étendre indifféremment par la suite les principes particuliers d'une telle éducation à la masse des travailleurs et des producteurs, prétendre nourrir les enfants de ce suc hybride et dégénéré, préparé pour ce qu'on croit être une élite intellectuelle ou sociale et négliger la fonction même du travail et du travailleur, n'est-ce pas une pure folie ?

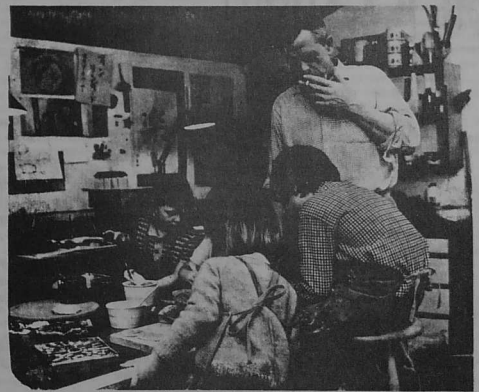
Vous diriez que l'école actuelle, venant peu à peu à ses erreurs, glorifie comme il se doit ce travail et ces travailleurs. Il ne s'agit pas de glorifier mais de former ; il ne suffit pas de chanter la nouvelle dignité du travail, il faut concevoir et réaliser une pédagogie qui soit vraiment la science de la formation du travailleur, dans sa double fonction de travailleur et d'homme.

Il est vrai que cette double dignité commence seulement à s'imposer et pas encore à tous les esprits. Au temps qui n'est pas si loin, où l'élite se demandait sérieusement et le paysan, l'artiste et l'ouvrier ont une âme et une raison, on s'attachait véritablement aux possibilités de production des hommes.

La pédagogie de la personne humaine travaillant et peinant est toute entière à construire.

Cela nous concerne bien, nous A.S.F.

C'est la même recherche que la nôtre, c'est un problème politique.



LA SANTE UN DROIT POUR TOUS  
\*\*\*\*\*

Dans le précédent bulletin, l'Association vous faisait part de sa demande près de la Mutualité Agricole afin d'obtenir le service du camion-radio pour les mamans qui restent au foyer.

A ce jour la réponse est parvenue, nous informant que ce service ne pourra être mis à notre disposition qu'au mois d'octobre prochain ; celui-ci étant très sollicité actuellement.

Tous les renseignements vous seront communiqués en temps opportun.

Section Football



La saison sportive 1972/73 s'achève, bien pour certaines équipes, plus modestement pour d'autres.

Félicitations tout de même à tous pour leur esprit sportif et combatif. Une mention particulière pour notre équipe première qui disputait le championnat de 2ème division, et qui a terminé première de son groupe avec 18 victoires - 1 match nul et 3 défaites. Elle disputera l'année prochaine le championnat de promotion de première division. Souhaitons-lui de bien s'y comporter. Nos vœux également à toutes les autres équipes.

En vue de préparer la saison prochaine, il est temps de penser au recrutement des jeunes, en particulier des catégories poussins, pupilles et juniors.

Les inscriptions seront prises chez M. PELTIER - rue des Pontreaux - LES COUETS ou chez M. RENAULT - 55, rue Pasteur - LES COUETS, le soir après 18 h.

La visite médicale obligatoire pour pratiquer le foot-ball - saison 1973/74, catégories poussins, pupilles, minimes, cadets, juniors, aura lieu le Mardi 19 JUIN à 18 h. au Centre Médico-Social des Couëts.

M.R.



La Section P.S.U. de BOUGUENAIS a lu pour vous dans la presse :

Avec l'aimable autorisation de la Rédaction d'Hebdo-TC, nous reproduisons ci-dessous l'article paru dans cet hebdomadaire le 14 JUIN.

L'exemple de Nantes

## Le P.S. c'est ça aussi...

Personne ne conteste le profond renouvellement du P.S. Mais cela ne signifie pas que les notables socio-démocrates aient partout été remplacés. L'exemple de Nantes — et bien d'autres — le prouve.

En 1945, un petit homme, d'aspect sympathique, discret, souffrant d'un brin de timidité arrive à Nantes. Son léger accent dévoile son origine nordiste... « il serait, dit-on à Nantes, du Pas-de-Calais ». Mais dans la ville des Ducs de Bretagne, nul ne le connaît. Il s'appelle André Routier, et comme dans le Nord, les gens de bonne famille ont du savoir-vivre, ils ajoutent au leur le nom de leur épouse. André Routier-Preuvost aura vite fait de se faire connaître. S'il arrive à Nantes sans métier précis, il a tout de même trois atouts pour lui. Il est militant de la SFIO, c'est un ancien Résistant et surtout, il est l'ami personnel de Guy Mollet. C'est précisément ce dernier qui l'envoie à Nantes pour réorganiser la fédération de la SFIO, mais aussi pour « contrer » le maire de Nantes, Philippeau, issu de la Résistance mais qui a le tort d'être proche du Parti communiste. Et Mollet n'aime pas les communistes. Routier-Preuvost non plus. Alors, tout ira bien. Pendant 6 ans il sera directeur du journal où il représente les intérêts de la Résistance.

### Le militant et sa famille

Voici comment ce petit homme du nord s'est implanté à Nantes. Aujourd'hui, il fait partie des « institutions » de la ville et de la municipalité.

Certes, nul ne peut contester son travail de militant. Il a implanté seul, au prix d'une réelle abnégation, une très forte section de la SFIO. Lui, le laïc, l'anti-clérical et le socialiste a réussi à convaincre dans cette basse-Bretagne, catholique et droitière. La SFIO, c'était donc lui en 1945 ; aujourd'hui, 27 ans plus tard, le Parti socialiste, c'est encore lui.

Malheureusement, l'homme et son parti n'ont pas évolué dans le même sens. Ils ne le pouvaient pas. La SFIO a vécu après avoir bien résisté, mais Routier-Preuvost, lui, s'accroche. Bientôt, le dernier pignon cédera et ce sera la chute, la mise à l'écart. Il sait bien que cette heure approche. C'est bien pour cette raison qu'il renforce son influence et place ses amis. Ceux-ci sont prêts à prendre la relève. Depuis 1971, c'est Maurice Jegou, homme affable et fin politique, qui est secrétaire fédéral. C'est lui l'intime, le bras droit de Routier. Il a accepté cet intérim mais laissera prochainement la place, sans doute au fils de Routier. Marié à une demoiselle Leroy, le fils s'appelle donc Routier-Leroy. C'est un jeune avocat à la voix sûre et au nez fin.

Il a eu l'habileté de se démarquer à temps de la SFIO et de son père, mais comme le dit un militant « c'est la même trempe ; il est plus moderne mais ça fait un peu querelle de vieux et de jeune patrons... mais toujours de patrons ».

La fédération de Loire-Atlantique a donc toutes chances de rester une affaire de famille. Et c'est bien ce qui inquiète les jeunes socialistes de la région, les enfants d'Epinay. Ceux-là veulent épurer le Parti. Ils n'acceptent plus les compromissions et les méthodes de Routier et des siens.

Et tout d'abord leur position à la municipalité. Depuis 1965, treize puis onze socialistes, à l'instigation de leur patron, ont mis sur pied une équipe municipale au nom prometteur d'ELAN. Municipalité de droite, avec pour maire André Morice, où les quelques socialistes côtoient des indépendants et des hommes de la droite traditionnelle, voire nationaliste. Le secteur culturel, par exemple, a été confié à un homme qui serait très proche du Front National.

« C'était ça ou l'UDR, nous dit Maurice Jegou ; nous avons préféré ça. » On ne compte plus les compromis et autres contradictions. La première d'entre toutes, c'est bien les subventions aux écoles libres que les socialistes votent comme un seul homme. « C'est un contrat que nous avons passé avec nos collègues de la liste, et notamment, avec Maître Robert qui était en 1965 Président national des parents d'élèves des écoles libres, les APEL ; et le contrat a été signé devant huis-clos ». Pieds et poings liés crient les purs du PS qui dénoncent haut et fort le scandale.

Jean Natiez, qui se réclame du courant CERES pose la question : « Faut-il raisonner en termes de personnes ou en termes politiques ? » Mais Maurice Jegou reste calme lorsqu'on lui pose la question. « Vous savez, une collectivité locale ne peut pas agir dans une optique politique... ».

Autre étrange affaire pour Routier-Preuvost, qui est maire-adjoint de Nantes, que cette nomination à la direction d'une usine privée d'incinération dont le président du Conseil d'administration n'est autre que le maire, son ami André Morice. Non moins bizarre est l'affaire du nettoyage de la ville confié par lui, Routier, à une société privée dont il est le directeur commercial.

**Ici, on ne prend pas parti**

Ses amis socialistes ne cessent de relever tous ces faits. Ils le font pour la forme et pour l'épaveur de leur dossier d'accusation, en sachant qu'ils ne peuvent rien faire. Ils n'ont jamais pu avoir une explication, et encore moins un contrôle des élus socialistes à la municipalité, ce qui est pourtant prévu dans les statuts du Parti.

Ils n'ont jamais pu obtenir que le PS soit présent, en tant que tel, sur les listes sociales, ou qu'il publie au moins un communiqué pour affirmer la position du Parti. Car, en Loire-Atlantique, le parti ne prend pas parti.

Lorsque les amis de Routier sont en minorité à la Commission Exécutive, ils quittent la salle ; et si ceux qui restent envoient à la presse un communiqué sur le sujet débattu, il y a toujours un coup de téléphone pour l'annuler. Des militants ont voulu publier un texte pro-palestinien ; Routier-Preuvost a eu cette réponse : « Notre clientèle est israélienne, ne faisons rien ». C'est précisément cette attitude de politicien de métier qui irrite les « poperemistes » et les jeunes du CERES.

Il n'y a d'ailleurs plus de contacts entre ces minoritaires de la gauche du parti, qui travaillent ensemble et auraient voulu se regrouper, et les majoritaires. « On s'évite, de temps en temps on s'oppose, avoue le secrétaire fédéral qui ajoute, c'est qu'il y a un décalage entre nous et les intellectuels ».

Mais pour l'autre bord, le décalage est ailleurs. Il est dans les méthodes, dans l'absence de démocratie interne, dans l'autoritarisme de Routier-Preuvost. « Je l'ai vu agripper un copain et le trainer dans la haine », nous dit un militant, et tous rappellent le fameux lundi, après le premier tour des élections. « Routier-Preuvost proposait un accord avec les Réformateurs ; un ac-



**Pour changer la Vie**

CANDIDAT, **André ROUTIER-PREUVOST**

Maire-Adjoint de Nantes



**avec le PARTI SOCIALISTE**

SUPPLÉANT

**Maurice JEGOU**  
Adjoint aux Sports de Nantes



**VOTEZ PROGRAMME COMMUN SOCIALISTE**

*cord qui l'avantageait aux dépens d'un autre, camarade de la tendance CERES qui lui, aurait dû se désister pour le Réformateur, nous n'avons pas accepté. Il y a eu des accrochages après la réunion, et dans la cour on s'est battu, - reconnaît un autre.*

*« Vous savez, Routier est détesté de beaucoup de militants, mais ils en ont peur - nous confie un jeune adhérent du Parti. Maurice Jegou lui-même note avec une certaine admiration : « Il ne fait jamais de cadeau », il est terrible, c'est peut-être la force des chefs ».*

**Etre dedans pour agir ?**

Un petit chef tout de même qui se méfie comme de la peste de ces jeunes intellectuels du Parti, de ces enseignants qui arrivent en masse depuis le congrès d'Epinais, des « pédagoges », des « barbares », dit-on.

Mais aussi des militants qui ont peut-être plus de temps que les autres à consacrer au Parti. Des hommes dynamiques qui recrutent (en deux ans la fédération de Loire-Atlantique est passée de 500 à 1 000 adhérents) et des gens capables de prendre des responsabilités. Ils sont donc dangereux. Ne se retrouvent-ils pas, pour la plupart, dans l'opposition à Rou-

tier. N'a-t-on pas essayé d'exclure Guy Goureaux du Parti... parce qu'il est membre du Comité national du Mouvement de la Paix et que ledit Mouvement est proche du Parti communiste ?

Et oui, c'est bien cela le Parti socialiste à Nantes. Des notables qui défendent leur position et des militants dégoûtés. Écoutez à tel point que certains ont préféré voter pour le candidat PSU au premier tour des élections. « Par principe, on ne peut pas voter pour Routier-Preuvost ; on ne voulait pas voter pour la compromission », nous dit un membre de la section de Nantes. « Mais ça va changer, ajoute-t-il aussitôt, et je ne suis pas d'accord avec les copains, notamment si la CFDT qui nous disent qu'ils voteront au Parti lorsque Routier n'y sera plus ». Jean Natiez, lui non plus n'est pas de l'avis de ces hésitants : « Nous, on est bien entré et il a fallu qu'on l'avalé la couleur ; et ça commence à changer puisqu'on représente, sur la gauche du parti 40 à 45 % des adhérents de la fédération ».

Daniel Palvadeau, militant CFDT, ajoute « on est sur la hausse, il suffit d'un souffle ; et c'est à nous d'affirmer notre dynamisme et notre disponibilité. Si on veut s'imposer, il faudra être les premiers le matin à distribuer les papiers et les derniers le soir à coller les affiches ».

Dominique MARTIN

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LES VACCINATIONS A BOUGUENAIS

LOCAL MEDICO-SOCIAL DES COUETS  
RUE DE LA CHAPELLE

Les 1er et 3ème **MERCREDI** de chaque mois, de 14 H.30 à 15 H.30

Séances de Vaccinations ANTIVARIOLIQUE et ASSOCIEES.

Pour les Vaccinations Associées, dépôt des flacons d'urines pour les Analyses, le matin de chaque vaccination de 11 H.30 à 12 H.15

Le Contrôle de la Vaccination ANTIVARIOLIQUE se fera le mercredi suivant, de 14 H.30 à 15 H.30

LOCAL MEDICO-SOCIAL  
RUE JULES VERNE

Les 2ème et 4ème **MERCREDI** de chaque mois de 14 H. à 15 H.

Séances de Vaccinations ANTIVARIOLIQUE et ASSOCIEES.

Pour les Vaccinations Associées, dépôt des flacons d'urines pour les Analyses, le matin de chaque vaccination de 11 H.30 à 12 H.15

Le Contrôle de la Vaccination ANTIVARIOLIQUE se fera le mercredi suivant, de 14 H. à 15 H.

IL N'Y AURA PAS DE SEANCES DE VACCINATIONS ENTRE LE 30 JUIN ET LE 15 SEPTEMBRE

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

LOCAL MEDICO-SOCIAL DES COUETS  
RUE DE LA CHAPELLE

Les 2ème et 4ème **MERCREDI** de chaque mois, à partir de 14 H.

Séances de Vaccinations ANTIVARIOLIQUE - B.C.G. et ASSOCIEES réservées uniquement aux enfants de moins d'un an.

LOCAL MEDICO-SOCIAL  
RUE JULES VERNE

Les 1er et 3ème **JEUDI** de chaque mois, à partir de 14 H.

Séances de Vaccinations ANTIVARIOLIQUE - B.C.G. et ASSOCIEES réservées uniquement aux enfants de moins d'un an.

CENTRE MUNICIPAL DE SOINS

Locaux : Au bourg : Centre Médico-Social - Rue Jules Verne - Tél. 78-61-35. Aux Couëts : Centre Médico-Social - Rue de la Chapelle.

Permanences : Inscriptions : tous les jours ouvrables sauf le samedi après-midi (au Centre du Bourg - Rue Jules Verne, seulement) de 8 H 30 à 12 H 15 et de 15 H à 19 H 15.

Pour les soins : (dans les deux centres) de 11 H 30 à 12 H 15 et de 18 H 30 à 19 H 15

Pour les urgences, en dehors de ces horaires, une infirmière de garde est à la disposition des personnes qui le désirent. Son nom est affiché sur un tableau devant chaque centre.

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT

THE PROVISIONS OF THE ACT